

172^{ème} jour de l'agression sioniste
32.490 MARTYRS
ET 74.889 BLESSÉS

L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX
Vêtements de l'Aïd : Trop cher ! PAGE 2



Ramadhan jour 16
Iftar 19h11
Imsak 5h05

CRÉSUS

QUOTIDIEN
www.cresus.dz In medio stat virtus

Djelfa
Un professeur d'université assassiné
PAGE 16

Collectivités locales **Beaucoup reste à faire**

PAGE 4

«Le nombre des communes déficitaires ne cesse d'augmenter en passant de 74 communes en 2016 à 291 communes en 2020, soit une évolution de plus de 293%...»



L'Algérie et l'Afrique du Sud dos à dos **Séduisants et fébriles**

PAGE 13

Petkovic doit trouver des solutions pour solidifier la base arrière de l'EN pour éviter de mauvaises surprises.



RÉSOLUTION DU CS SUR GHAZA

Génocide !



- Exploit de l'Algérie au Conseil de sécurité : Tournant historique
 - Une experte de l'ONU accuse l'entité sioniste d'«actes de génocide»
 - BD : femmes à Ghaza
- PAGES 6, 7 et 9

Massacre du «17 octobre 1961» des Algériens **Tardive reconnaissance**

PAGE 3

Avec son groupe, l'élue, d'origine algérienne, défend une proposition de résolution visant à condamner «la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon».





10/10 MISTER AB CLASH SOFIANE DANI

Mister AB a, dans une vidéo, adressé un message au producteur et présentateur d'émissions, Sofiane Dani « Vous analysez les analyses d'autrui. C'est une honte. Vous êtes toujours dans les années 90. A l'époque je vous sollicitais pour me rendre service et m'inviter à vos émissions. Et maintenant vous analysez mon travail. La roue tourne Sofiane. On est en 2024. L'audiovisuel a évolué. Normalement vous êtes un professionnel, mais vous avez fait un travail d'amateur. Vous utilisez vos invités pour mettre en déconsidération le travail d'autrui », a-t-il dit. Pendant que quelques internautes accusent l'ex rappeur de vouloir faire du buzz, d'autre lui donnent raison en critiquant Sofiane Dani. La vidéo a accumulé plus de 315k vues.

7/10 MOUNIA BENFAGHOUL EST RANCUNIÈRE

La comédienne et influenceuse, Mounia Benfaghou, a, dans un plateau télévisé, déclaré qu'elle est rancunière. « Je suis rancunière. Lorsqu'une personne pour qui j'ai de l'amour me déçoit, je ne reparlerai jamais avec elle. J'aurai de la rancune envers elle autant que j'ai eu de l'amour pour elle », a-t-elle dit. Pendant que quelques internautes lui donnent raison, la majorité la qualifie de « mauvaise personne ». La vidéo a accumulé plus de 1 700 réactions.



9/10 MEROUANE GUEROUABI MIS À L'ÉCART ?

La toile pense que le réalisateur Djaffar Gacem a écarté Merouane Guerouabi de la série comique «Dar Lefchouch». Les internautes jugent que le personnage Lahlou, interprété par le fils d'El Hachemi Guerouabi, a passé d'un rôle principal dans la saison 1 à un rôle secondaire dans la saison 2 de la série. Le comédien a confirmé sur ses réseaux sociaux qu'il s'est senti écarté de cette œuvre artistique. Il est à savoir que le personnage Lahlou a largement contribué à la réussite de cette comédie. Des publications sur le sujet ont accumulé plus de 88k vues.

6/10 LES LARMES D'INES

L'actrice et influenceuse Ines Abdeli, installée actuellement en France, s'est filmée en courant et en larmes au coucher du soleil. Elle a montré à la caméra du pain de mie, en disant : « Ce n'est pas comme ça qu'on imagine la vie. » Les internautes ont été sensibilisés par ces images et confirment que ce n'est pas facile de passer le Ramadhan à l'étranger et loin de sa famille. Ils l'ont en outre encouragée à aller de l'avant et à assumer ses choix. « On n'a rien sans rien. La réussite est le fruit des sacrifices », lui a dit un internaute. La vidéo a accumulé plus de 1 400 réactions.

5/10 LE CINÉMA POUR REFLÉTER NOTRE CULTURE

La vidéo d'une discussion échangée entre des chroniqueurs, lors d'un plateau télévisé, à propos de la promotion de la culture algérienne dans les productions cinématographiques, diffusées pendant le mois de Ramadhan, a accumulé plus de 1 100 vues. Pendant que la moitié des internautes pense que ces feuilletons et ces séries comiques mettent en avant la culture algérienne, en reflétant la société algérienne, l'autre moitié pense que cela n'est pas suffisant pour ancrer notre culture dans la tête d'un étranger, tout en invitant les réalisateurs, les producteurs et les scénaristes à essayer de trouver des techniques inédites pour se servir de ces œuvres artistiques afin d'attirer la curiosité des étrangers vers nos coutumes, nos traditions et notre identité.

8/10 VÊTEMENTS DE L'AÏD : TROP CHER

Deux semaines avant l'Aïd, les Algériens commencent déjà à se ruier vers les locaux de commercialisation de vêtements. Selon les citoyens interrogés lors d'un micro-trottoir sur le sujet, les prix sont très salés. « Le prix d'une seule tenue (Pull, pantalon et chaussure) coûte entre 10000 DA et 15000 DA. Imaginez l'état de ceux qui ont trois ou quatre enfants », « Les commerçants augmentent exprès les prix à l'approche de l'Aïd. Ils savent que les citoyens sont obligés d'acheter de nouveaux vêtements à leurs enfants », « Melyounmatakfich (un million de centimes ne suffit plus) » ont-t-ils déclaré. Les internautes dénoncent ce jeu de prix que jouent les commerçants algériens et appellent au boycott de leur marchandise. Une vidéo sur le sujet a accumulé plus de 21k vues.



4/10 L'INGRATITUDE DE YASMINE SABRY

L'actrice égyptienne, Yasmine Sabry, a fait du bruit sur les réseaux sociaux arabes, après ses déclarations jugées exagérées. Affirmant être conservatrice dans tout ce qu'elle fait et que sa présence dans la vie d'un homme est une grande valeur ajoutée, Sabry a divisé la toile dont une moitié l'a critiquée en expliquant que la conservation n'est pas le moteur initial qui maintient le couple, d'autres lui disent qu'elle n'a rien d'une conservatrice. L'artiste a aussi indiqué qu'elle a eu une enfance difficile et qu'elle est issue d'une famille démunie, avant que son père ne réagisse en démentant ses propos et en l'accusant d'ingratitude. Les publications accumulent plus de 650 réactions.

3/10 LA MORT AU PRIX FORT

Une information indiquant qu'une quantité de 30 quintaux de viandes rouge et blanche avariées a été saisie à Batna a fait le tour de la toile et accumulé plus de 650 réactions. Les internautes manifestent leur inquiétude et accusent certains bouchers de vendre la mort au prix fort.

2/10 TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE

L'influenceuse Amira Riaa a, dans une vidéo, révélé qu'elle croit à plusieurs théories que de nombreuses personnes considèrent erronées, à l'instar de celle de la terre plate et celle que le Paradis se trouve sur terre, derrière un énorme mur de glace. Les internautes l'accusent d'avoir eu des troubles psychologiques après sa séparation avec son ex-mari, Touha. « Une influenceuse influencée par Graham Hancock », a dit un internaute. La vidéo a accumulé plus de 350 réactions.



1/10 L'IFTAREN PLEIN AIR

Une vidéo de deux jeunes filles prenant l'Iftaren plein air a accumulé plus de 300 réactions. Dans la vidéo, on les voit mettre un drap par terre et le garnir de beaux repas et de portes bougies, avant de s'installer sur le gazon et de s'offrir une belle vue face à la Grande Mosquée d'Alger. Les internautes indiquent que la tendance des Iftar en plein air est en constante augmentation en Algérie.

MASSACRE DES ALGÉRIENS LE 17 OCTOBRE 1961

La tardive reconnaissance

Alors que François Hollande avait reconnu la responsabilité de la France, et qu'Emmanuel Macron avait qualifié de crimes inexcusables pour la République, l'événement pourrait bientôt faire l'objet d'une journée de commémoration officielle.

Mieux vaut tard que jamais. Après le président français Emmanuel Macron, les membres de l'Assemblée française franchiront-ils le Rubicon ? Vont-ils, à leur tour condamner «la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon, un certain 17 octobre 1961 ? En effet, l'Assemblée française examinera aujourd'hui un texte demandant au gouvernement l'instauration d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 au cours duquel des centaines d'Algériens furent assassinés à Paris. Une initiative de la députée écologiste Sabrina Sebaihi, de parents algériens. «La société française est prête pour avancer sur ces questions mémorielles», avance, optimiste, la députée écologiste Sabrina Sebaihi. Avec son groupe, l'élue, d'origine algérienne, défend une proposition de résolution visant à condamner «la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon». En outre, il demande «l'inscription d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 à l'agenda des journées officielles et cérémonies nationales». Si la députée Sabrina Sebaihi est à l'origine du texte, son écriture a fait l'objet de fréquents échanges avec la présidence française, dans un contexte où les questions mémorielles pèsent toujours lourd dans les relations entre la France et l'Algérie. Un texte porté, également par Julie Delpech (membre du groupe Renaissance, qui



soutient le président Macron) réclame la «reconnaissance et la condamnation du massacre (...) commis sous l'autorité du préfet de police de l'époque, Maurice Papon», souligne l'exposé des motifs. Elle demande «l'inscription d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 à l'agenda des journées officielles et cérémonies nationales». Organisée par le Front de libération nationale, la manifestation fut violemment réprimée par les forces de polices, et plusieurs personnes ont trouvé la mort. Députée de Nanterre, où nombre de personnes ont vécu la marche, Sabrina Sebaihi avait rédigé une première version de son texte, qu'elle souhaitait voir examiné lors de la journée réservée aux

écologistes en 2023. Mais le texte avait finalement été retiré, la majorité ayant fait savoir qu'elle ne le voterait pas. Depuis, Mme Sebaihi et l'ancien député Renaissance Philippe Guillemard se sont livrés à «un travail de réécriture à la virgule près avec l'Élysée» pour parvenir à une version du texte qui convienne à l'exécutif, raconte-t-elle. «Nous avons atterri sur un texte où il n'y a pas la notion de crime d'État», reconnaît Sabrina Sebaihi.

Des «crimes [...] inexcusables pour la République», avait reconnu Emmanuel Macron, en octobre 2022. Dans un tweet, le Président Macron a affirmé que «la France n'oublie pas les victimes», avant de conclure que «la vérité est le seul che-

min pour un avenir partagé», sans pour autant désigner les coupables. «Croire ou faire croire ne serait-ce qu'un instant que Maurice Papon, alors préfet de police de Paris, ait pu agir tout au long du mois d'octobre 1961, et le 17 octobre en particulier, de sa libre initiative et que la responsabilité du Premier ministre, Michel Debré qui a décrété avant le massacre, un couvre-feu discriminatoire réservé aux seuls Algériens, et donc du gouvernement dans sa totalité n'était pas engagée est une mauvaise fable», estimait Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association «17 octobre 1961: contre l'oubli», et professeur de sciences politiques à l'université Paris-Saclay.

Une vérité incontestable. Cette manière de regarder l'histoire en face est loin d'être une première. En octobre 2021, Emmanuel Macron avait, lors d'une cérémonie de recueillement à la mémoire des victimes de ces massacres, organisée au pont de Bezons, en banlieue parisienne, soutenu que «les crimes commis cette nuit-là sous l'autorité de Maurice Papon sont inexcusables pour la République. Aux victimes, nous rendons, aujourd'hui, hommage». L'adoption du texte pourrait, de ce fait, obliger le gouvernement français à organiser une commémoration. Et ce alors que le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, effectuera une visite d'Etat en France «fin septembre-début octobre». En effet, l'adoption du texte et l'institution d'une journée commémorative seraient, certes, un autre geste mémoriel d'apaisement dans les relations algéro-françaises.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES, NUMÉRISATION ET AGRICULTURE

Les dossiers du gouvernement

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui a présidé, hier, une réunion du Gouvernement, consacrée à l'examen des projets de textes exécutifs relatifs à un certain nombre de projets de développement à caractère stratégique, selon le communiqué des services du Premier ministre.

«Le Premier ministre, Nadir Larbaoui a présidé une réunion du Gouvernement, consacrée à l'examen des projets de textes exécutifs relatifs à un certain nombre de projets de développement à

caractère stratégique, notamment dans le domaine du développement du réseau ferroviaire, en particulier dans la partie reliant Béchar-Tindouf-Ghara Djebilet, outre la mise en œuvre du programme national de dessalement de l'eau de mer approuvé par le président de la République, pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans le cadre d'une stratégie globale visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau», souligne la même source. En outre, le

Gouvernement examiné, ajoute le communiqué, «les moyens de coordonner les efforts entre les différents secteurs pour accélérer le processus de numérisation, notamment pour assurer l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information, en coordination avec le Haut-commissariat à la numérisation, dans le cadre du groupe de travail multisectoriel chargé d'inclure les services publics dans le portail national de services numériques». Le Gouvernement a également

suivi une présentation sur le bilan de la campagne labours-semences 2023/2024, notamment en ce qui concerne «la mise en œuvre des mesures adoptées par le président de la République pour encourager les agriculteurs, la mise en place d'un appui technique et opérationnel à leur intention par différentes institutions spécialisées, ainsi que les préparatifs en cours pour assurer le bon déroulement de la prochaine campagne moisson-battage», conclut le communiqué.

CORPS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

Le Président Tebboune opère un mouvement partiel

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé d'opérer un mouvement partiel dans le corps des chefs de postes diplomatiques et consulaires, indique mardi un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. Ce mouvement partiel a touché 28 ambassadeurs, trois consuls généraux et trois consuls, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, précise le communiqué. «Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de la redynamisation de l'appareil diplomatique et visent à optimiser la performance de l'action diplomatique face aux enjeux du moment et à assurer une prise en charge optimale de notre communauté nationale à l'étranger», lit-on dans le texte. Elles entreront en vigueur une fois que les procédures protocolaires requises seront accomplies, conclut le communiqué.



DIPLOMATIE

Bientôt une Ambassade d'Irlande à Alger

La République d'Irlande devrait bientôt ouvrir une ambassade en Algérie afin de faciliter la communication et de renforcer les relations entre les deux pays. Une ambition exprimée lors de la rencontre entre le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, et le président du Sénat irlandais, Jerry Buttimer, ainsi qu'une délégation comprenant des membres des deux chambres du Parlement irlandais. Une rencontre tenue en marge des travaux de la 148e session de l'Union interparlementaire (UIP), qui se tiennent à Genève en Suisse.

Selon un communiqué de l'Assemblée nationale populaire (ANP), les deux parties ont discuté des moyens de renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays, notamment en ce qui concerne le travail parlementaire. Elles ont également abordé

des questions d'intérêt commun, notamment le conflit au Sahel, la question palestinienne et le conflit russo-ukrainien. La partie irlandaise a salué le rôle de l'Algérie dans la résolution pacifique des conflits en Afrique et son approche dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Par ailleurs, Brahim Boughali, s'est entretenu avec la Cheffe de la délégation suédoise sur les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans divers domaines.

«Après avoir salué le niveau des relations historiques unissant les deux pays, Brahim Boughali a souligné le besoin urgent d'ouvrir un dialogue franc autour des civilisations, des cultures et des religions», indique un communiqué de l'Assemblée, précisant que «vu la particularité des sociétés musulmanes, le président de l'ANP a souligné l'impératif de lutter contre le phénomène de l'islamophobie». «Il s'agit d'un danger pour les individus, y compris pour les générations montantes, notamment après les incidents d'incinération d'exemplaires du Saint Coran», a-t-il averti.

DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Une nouvelle approche pour quelle finalité ?

Une nouvelle approche dite «participative» impliquant le citoyen, est désormais adoptée dans choix des opérations liées aux programmes de développement des collectivités locales.

« Les populations sont associées dans le choix des opérations de développement, notamment pour les projets de proximité, dans la mesure où les propositions émanent un peu des comités de quartiers, des associations », a assuré à ce propos le directeur général des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Youcef Roumane. Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, le même responsable a assuré que les programmes complémentaires destinés à quelques wilayas, sont soumis à «l'obligation de résultats».

«Aujourd'hui, nous avons certains indicateurs et paramètres pour suivre la performance des cadres locaux ainsi que le déroulement des opérations, depuis leur inscription jusqu'à leur achèvement», a-t-il précisé, avant de revenir sur les programmes complémentaires au profit des wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf, sur les 10 wilayas programmées. «Ces programmes ont trait à la mise à niveau structurelle et visent la dynamisation de l'économie locale ainsi que la création de richesses», a-t-il expliqué, ajoutant qu'ils «comprennent l'ensemble des territoires des wilayas bénéficiaires, avant la création des nouvelles wilayas déléguées et qu'un délai de deux ans est fixé pour leur achèvement». En chiffres, Youcef Roumane a indiqué qu'environ 420 milliards de dinars ont été dégagés pour leur exécution, sachant que sur les 59 projets retenus à Khenchela, 58 ont été lancés et 20 achevés et portant essentiellement sur les secteurs de l'hydraulique et des travaux publics. Par ailleurs, 248 projets représentant 20 secteurs sont inscrits au profit de Djelfa, ayant bénéficié d'environ 185 mds de DA, alors



que celle de Tindouf compte 279 opérations et a été dotée d'un budget de 107 mds de DA en 2023 en sus de 77.78 mds de DA en 2024, a-t-il ajouté, rappelant la rallonge de 7 mds de DA octroyée à Tissemsilt, suite à la décision d'augmenter le nombre des bénéficiaires d'aide au logement rural.

Par ailleurs, le responsable a relevé que, «parallèlement aux programmes complémentaires, les programmes ordinaires, notamment ceux de proximité, continuent à être inscrits annuellement, y compris au profit des wilayas ayant bénéficié des premiers programmes», évoquant l'inscription de quatre «méga projets miniers» à tra-

vers le territoire national, avec leurs répercussions positives sur la création d'emplois.

DES RETARDS À RATTRAPER

Malgré les acquis réalisés dans les zones d'ombre, beaucoup reste à faire, de l'avis même des experts qui préconisent une action commune afin de lutter contre les disparités sachant que des deux tiers des 1.541 communes du pays sont classées «pauvres», alors que les communes «riches» ne dépassent pas les 7%. «Le recours récurrent des collectivités locales à solliciter des subventions exceptionnelles

d'équilibre en raison de leurs situations financières particulièrement difficiles et leur incapacité à prendre en charge entièrement leurs dépenses obligatoires sur la seule attribution de la péréquation qui est destinée exclusivement à cet effet» avait notamment révélé la Cour des comptes dans son dernier rapport.

La même source signale que « l'absence d'un texte fixant les modalités d'octroi et de gestion de ces dotations a favorisé cette situation qui ne cesse de s'accroître d'année en année. » En effet, l'examen des bilans et situations établis par la direction générale des collectivités locales (DGCL), pour la période 2016 à 2020, fait ressortir que «le nombre des communes déficitaires ne cesse d'augmenter en passant de 74 communes en 2016 à 291 communes en 2020, soit une évolution de plus de 293%». C'est pourquoi, le président de la République a exhorté les walis à faire preuve d'imagination et surtout de souplesse pour s'adapter à la nouvelle feuille de route. Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux de la rencontre Gouvernement-walis, au Palais des nations, en janvier 2023, sous le thème « Développement local : évaluation et perspectives », le Président Tebboune a appelé les walis à «se libérer de l'hésitation et à faire preuve d'esprit d'initiative et d'audace, d'autant que cette étape est celle des défis stratégiques de la sécurité énergétique, alimentaire et hydrique».

«Nous avons pris toutes les mesures pour protéger et soutenir les walis», a affirmé le président de la République. Sur le terrain, il est surtout question d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la rencontre Gouvernement-walis et qu'elles ne restent pas « lettre morte ».

Yacine Ouffella

CYBERSÉCURITÉ

Création de l'Ecole nationale

Préconisant l'adoption de «stratégies efficaces », le Général Major Abdelhafid Bakhouché, Directeur Général des douanes algériennes annoncé hier la création d'une École nationale de cybersécurité.

Lors de son intervention à l'occasion de la Journée d'étude intitulée «Cybersécurité : Réalités et Défis», Bakhouché a précisé que «l'Algérie a pris plusieurs mesures qui lui ont permis de repousser les cyberattaques lancées par ses ennemis», annonçant dans la foulée la création d'une École nationale de cybersécurité pour garantir la sécurité nationale. Il affirmera qu'«elle fait partie du projet du président de la République». Soulignant «la nécessité de se concentrer sur la sécurité des données numériques», Abdelhafid Bakhouché, précise que la cybersécurité «concerne la protection des informations sensibles contre les menaces massives visant les systèmes

des institutions de l'État par les ennemis de l'Algérie ». En outre, il a expliqué « la protection et la sécurisation de notre espace électronique sont une responsabilité collective qui exige la participation de tous ».

Il a affirmé que malgré les nombreuses tentatives de cyberattaques contre l'espace numérique algérien par des pays hostiles, «l'engagement de toutes les institutions spécialisées dans la sécurité de l'information a empêché la réalisation de cet objectif malveillant et a permis aux cadres de l'État algérien compétents de faire face à ces attaques», tout en soulignant «la nécessité de renforcer la sensibilisation à la gravité de ce phénomène et de travailler à renforcer les mesures de sécurité et techniques pour y faire face efficacement».

Il a également souligné que « les sites et les applications des réseaux sociaux restent des plateformes pour les réseaux de criminalité organisée, connus pour leur

hostilité envers notre patrie, et qui contiennent de mener des campagnes de sabotage pour perturber la stabilité de notre pays ». Dans son discours devant les cadres de la Direction générale et des directions régionales, le DG a déclaré que «cette réunion intervient à un moment où les douanes algériennes dirigent leurs efforts pour concrétiser la transformation numérique, l'une de leurs principales priorités visant à améliorer leurs services et à renforcer leurs procédures douanières».

Ajoutant que «cela se manifeste clairement par la mise en place d'un système d'information qui consacre les efforts visant à faciliter et à sécuriser les données du commerce extérieur, en activant des mécanismes de contrôle efficaces pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, tout en établissant des mécanismes de transparence et en simplifiant les procédures douanières afin de réduire le temps et les coûts qui y sont associés». Abdelhafid Bakhouché a également déclaré que « le nouveau système d'information dont les douanes bénéficient s'inscrit dans le cadre de la numérisation des appareils de l'État dans le cadre du projet du président de la République visant à mettre en place un

système national de sécurité informatique, en accordant une importance primordiale à la cybersécurité ainsi qu'à la création d'une école nationale supérieure de cybersécurité pour garantir l'unification des efforts et renforcer l'efficacité dans ce domaine sensible, dans le but de consolider la sécurité nationale».

De son côté, le général Belghoul Abdeslem, directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'informations a abordé « la confiance des citoyens et des institutions dans le numérique », affirmant que pour atteindre cet objectif il est nécessaire de prendre des mesures « fortes de protection des données et une transparence totale quant à leur utilisation ». Par ailleurs, il a affirmé que « la préservation de l'image de l'Algérie à l'international est une considération importante », précisant que « notre pays a pris des mesures proactives pour renforcer sa cybersécurité, avec toutes les institutions de l'État engagées dans cette démarche » a-t-il annoncé. «Des stratégies ont été développées pour protéger les systèmes d'information sensibles, en coordination avec les partenaires internationaux », a-t-il poursuivi.

YasmineM.

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gmail.com
Tél. : 021 65 51 98
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA & HASNA YACCOUB

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

OCTROI DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Une centaine d'investisseurs concernés

Le foncier concerné sera destiné à la réalisation de projets d'investissement d'une valeur totale estimée à 208 milliards de DA, devant générer plus de 16.000 emplois.

Organisée par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), la cérémonie de remise des autorisations provisoires s'est déroulée au Palais des expositions. La remise des décisions d'octroi du foncier intervient après que les porteurs de projets ont déposé leurs demandes via la plateforme numérique de l'investisseur, lancée le 8 février dernier, conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur le foncier économique. Le DG de l'AAPI, Omar Rekkache a indiqué que ces décisions provisoires interviennent après l'expiration du délai légal des offres de foncier, qui a concerné 307 fonciers répartis sur 28 wilayas, pour une superficie totale estimée à 176 hectares.

Les décisions provisoires concernent la première vague de ces offres incluant 17 wilayas, en attendant l'annonce des résultats de la deuxième vague concernant les 11 wilayas restantes, «dans les 15 jours à venir», a-t-il ajouté. Selon les chiffres présentés, le foncier concerné sera destiné à la réalisation de projets d'investissement d'une valeur totale estimée à 208 milliards de DA, devant générer plus de 16.000 emplois. Selon Rekkache, l'agence a publié un nombre limité d'assiettes foncières dans la première phase afin de «permettre aux investisseurs de s'adapter aux procédures de demande via la plateforme numérique, en consécration du principe de concurrence loyale».

Cependant, les prochaines phases verront la publication d'un nombre plus important d'assiettes foncières aménagées et de manière étudiée, en attendant l'installation des agences spécialisées dans l'aménagement. Dans le même contexte, le responsable a souligné que 66 assiettes foncières proposées n'ont pas suscité l'intérêt des investisseurs, affirmant que «l'agence a commencé à étudier les moyens permettant de promouvoir et de valoriser ces biens, pour les rendre plus attrayants, notamment en procédant à la révision de la répartition des espaces et des activités ciblées». Le bilan présenté fait état de 1.447



demandes enregistrées confirmées par les investisseurs sur la plateforme numérique jusqu'au 21 mars en cours. Boumerdès arrive en tête des wilayas avec 290 demandes, suivie de Bouira (155 demandes), Bejaïa (137 demandes), puis Sétif (122 demandes) et Annaba (90 demandes).

En parallèle, 157 demandes ont été annulées car leurs propriétaires n'ont pas confirmé leurs demandes comme requis. «Des cas de déclarations exagérées ont également été enregistrés, voire même des cas suspects, où des noms et des numéros de téléphone ont été utilisés sans le consentement des personnes concernées», selon Rekkache. Après réception des candidatures, les dossiers ont été étudiés, notés puis classés selon le total des points par une équipe d'experts de l'agence, afin de déterminer les bénéficiaires. Après l'obtention des décisions d'octroi provisoires, le

délai légal de recours sera observé avant la présentation des décisions définitives. Durant cette période, l'investisseur sera convié à enregistrer son investissement auprès des guichets de l'agence, et ce afin de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la déclaration lors du dépôt de la demande sur la plateforme numérique. Rekkache a également réaffirmé l'engagement de l'agence à «simplifier et faciliter les procédures, garantir la transparence et l'égalité de traitement entre tous les acteurs économiques» soulignant qu'elle s'emploiera à «appliquer rigoureusement les dispositions légales et à veiller que le foncier soit orienté vers les investissements prioritaires pour l'économie nationale. L'AAPI ne tolérera aucun manquement au respect du cahier des charges et s'assurera du respect par les investisseurs des engagements pris lors de la demande», a-t-il ajouté.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Mémorandum d'entente algéro-russe

Le ministère de l'Énergie et des Mines et la société russe d'énergie nucléaire Rosatom ont signé, mardi dernier à Sochi (Russie), un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, indique un communiqué du ministère. La signature du mémorandum s'est déroulée en marge de la 13e édition du forum international AtomExpo, qui s'est tenu au parc Sirius des sciences et des arts à Sochi (Russie), les 25 et 26 mars en cours. Le mémorandum d'entente comprend une feuille de route pour les activités de coopération conjointe pour

les années 2024 et 2025, qui englobent l'utilisation des applications nucléaires dans le domaine de la santé, du traitement par rayonnement, des réacteurs de recherche, des produits pharmaceutiques nucléaires, de la formation scientifique et technique, ainsi que le développement de technologies et d'applications nucléaires à des fins pacifiques, selon le communiqué. L'exposition AtomExpo 2024, intitulée «Énergie propre : construire l'avenir ensemble», a été organisée à travers des séances thématiques et des expositions présentant les principales avancées tech-

nologiques réalisées par les sociétés nucléaires russes et internationales. Cette édition a également inclus un vaste programme d'échanges de vues, sous forme de tables rondes et de débats, avec la participation de dirigeants de l'industrie nucléaire, de directeurs d'entreprises internationales et d'experts mondiaux. A noter que l'exposition a été inaugurée par le DG de Rosatom, Alexey Likhachev, le DG de l'Agence internationale de l'énergie atomique, (AIEA) Rafael Mariano Grossi, et la DG de l'Association nucléaire mondiale, Sama Bilbao y León.

DOSSIER AADL 3

L'Etat d'avancement frôle les 90%

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi, a annoncé mardi dernier, lors d'une visite à Tissemsilt, que l'état d'avancement du dossier AADL 3 est à 90%, précisant que des tests d'inscription seront effectués sur la plateforme numérique conçue par le ministère. «Cette plateforme est très attendue par les citoyens à revenu moyen, qui constituent la principale cible du programme», affirme le ministre. Concernant les terrains devant accueillir les nouvelles constructions, le ministre a indiqué que «les leçons des programmes AADL 1 et AADL 2 ont été tirées. La sélection des terrains a constitué la première étape du processus», a déclaré le ministre, saluant au passage la grande réactivité des walis qui ont contribué à la mobilisation du foncier. Le responsable a également révélé, dans de précédentes déclarations, que les services concernés ont élaboré un programme ambitieux pour l'année 2024, avec la programmation de 64.000 logements dans la nouvelle loi de finances.

COMMERCE

Une Foire des produits algériens à Nouakchott

La société des exportations, filiale Groupe SAFEX, annonce à tous les opérations économiques algériens activant dans tous les secteurs que le ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations organise une Exposition spéciale des produits algériens à Nouakchott, et ce de 2 au Mai.

La SAFEX invite les opérateurs économiques algériens souhaitant participer à cette foire, de s'inscrire au site d'Algex et que le dernier délai de paiement de participation est fixé au 8 Avril 2024.

JUSTICE

La plateforme «Ziyarati» opérationnelle

Dans le cadre de l'expansion des services numérique dans le secteur de la justice, le ministère de la Justice annonce le lancement officiel d'une nouvelle plateforme numérique qui permet de déposer des demandes et d'obtenir des autorisations pour contacter les détenus par voie électronique. Pour obtenir ce service, le demandeur d'une autorisation de communication (personnes légalement autorisées à contacter les détenus) doit accéder à cette plateforme numérique via le site officiel du ministère de la Justice par le biais du lien électronique : <https://ziyarati.mjustice.dz/> afin pour créer son propre compte électronique en remplissant les informations sur son identité, sa qualité et son numéro de téléphone portable.

Si la demande est acceptée, une copie électronique du permis sera envoyée au demandeur via la plateforme et une copie sera envoyée à l'établissement pénitentiaire concerné.

« Toute fraude, contrefaçon ou fausse déclaration expose son auteur à une responsabilité pénale conformément à la législation en vigueur » met en garde le ministre de la Justice.

PROGRAMME INTERNATIONAL HUAWEI SPARK

Treize start-up algériennes bénéficiaires

Treize start-up algériennes ont bénéficié du programme international Huawei Spark leur offrant des accès gratuits au Cloud de l'entreprise de télécommunications chinoise Huawei Algérie. Le programme Huawei Spark, dédié à la promotion et au développement des startups, a été lancé, en septembre 2022, par Huawei

Algérie et l'accélérateur public de start-up Algeria Venture. Huawei Spark offre des ressources Cloud gratuites, une formation technique et un soutien spécialisé aux start-up éligibles, tout en permettant de profiter des opportunités commerciales de l'écosystème Huawei Cloud. Il permet également aux startups d'aller vers les

marchés internationaux avec un accompagnement dans les salons mondiaux. La soirée a, également, été l'occasion de récompenser quatre porteurs de projets novateurs par un financement direct de Huawei et d'honorer neuf étudiants algériens qui prendront part à l'ICT Compétition en mai prochain à Shenzhen (Chine).

GHAZA



UNE EXPERTE DE L'ONU ACCUSE
«Israël a commis un génocide»

Rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese affirme dans un rapport qu'«il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël a commis un génocide est atteint» à Ghaza.

«S

i le terme de génocide est chargé politiquement, sa définition légale n'appartient pas seulement au peuple juif. Avant eux, les Allemands avaient déjà commis un génocide contre le peuple des Héréros en Namibie [entre 1904 et 1908 - ndlr]. Je comprends combien le débat est délicat. Mais c'est justement parce que la leçon du génocide contre les juifs a été forte que nous avons une responsabilité collective à reconnaître quand ce crime peut se dérouler ailleurs.» C'était le 28 décembre dernier. L'avocate italienne Francesca Albanese, depuis 2022 rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés, estimait que la définition du génocide inscrite à l'article 2 de la convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide s'appliquait au cas de Ghaza. Consciente de la charge de ce terme juridique, qui est aussi une arme politique au cœur de vives polémiques, la juriste défendait son usage ainsi que celui d'une autre formule : «nettoyage ethnique». Elle réaffirme, trois mois plus tard, l'emploi de ces deux termes dans un rapport qu'elle a présenté mardi 26 mars à Genève (Suisse), devant le Conseil des droits de l'homme, l'organe des Nations unies qui la mandate mais au nom duquel elle ne s'exprime pas. Publié la veille de sa présentation, le jour où pour la première fois depuis bientôt six mois de guerre, le Conseil de sécurité de l'ONU est parvenu à adopter une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat, le document de 25 pages conclut qu'«il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël a commis un génocide est atteint» à Ghaza contre le peuple palestinien. La chercheuse italienne, qui évoque «un traumatisme collectif incalculable qui sera vécu pendant des générations», liste et développe trois actes de génocide envers le «groupe» que forment les Palestiniens : «meurtre de membres du groupe», «atteintes graves à l'intégrité physique et mentale de membres du groupe», «soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle».



«LOGIQUE GÉNOCIDAIRE»

Selon elle, «la nature et l'ampleur écrasante de l'assaut de l'occupant sur Ghaza et les conditions de vie destructrices qu'il a causées révèlent une intention de détruire physiquement les Palestiniens en tant que groupe». Plus largement, poursuit la juriste, «ils indiquent également que les actions de l'occupant ont été motivées par une logique génocidaire inhérente à son projet colonial en Palestine, signalant une tragédie annoncée». L'experte indépendante à l'ONU affirme que «les actes génocidaires ont été approuvés et mis en œuvre à la suite de déclarations d'intention génocidaire émises par de hauts responsables militaires et gouvernementaux». Elle cite notamment «la rhétorique génocidaire au vitriol» de plusieurs hauts responsables sionistes dotés d'une autorité de commandement, parmi lesquels le président Isaac Herzog, le premier ministre Benjamin Nétanyahou, le ministre de la défense Yoav Gallant (qui a qualifié les Palestiniens d'«animaux humains»), et «des décennies de discours déshumanisant les Palestiniens». «Déformant les règles coutumières du DIH [droit humanitaire international - ndlr], y compris la distinction, la proportionnalité et les précautions, l'occupant a de facto traité l'ensemble d'un groupe protégé et ses infrastructures vitales comme des «terro-

ristes» ou des «soutiens au terrorisme», transformant ainsi tout et chacun en cible ou en dommage collatéral, donc tuable ou destructible, écrit Francesca Albanese. De cette manière, aucun Palestinien à Ghaza n'est par définition en sécurité. Cela a eu des effets dévastateurs et intentionnels, coûtant la vie à des dizaines de milliers de Palestiniens, détruisant le tissu social à Ghaza et causant un préjudice irréparable à l'ensemble de sa population.»

POUR UN EMBARGO SUR LES ARMES

Pour l'avocate, qui ajoute un rappel historique, «le génocide de l'occupant contre les Palestiniens à Ghaza est une étape d'escalade d'un processus d'effacement colonial de longue date» dans ce territoire occupé depuis 1967. «Pendant plus de sept décennies, dénonce-t-elle, ce processus a étouffé le peuple palestinien en tant que groupe - démographiquement, culturellement, économiquement et politiquement -, cherchant à le déplacer, à exproprier et à contrôler ses terres et ses ressources.» Francesca Albanese demande aux États membres de mettre «immédiatement» en œuvre un embargo sur les armes contre l'occupant, qui ne respecte pas les mesures contraignantes ordonnées par la Cour internationale de justice (CIJ) il y a deux mois, le 26 janvier

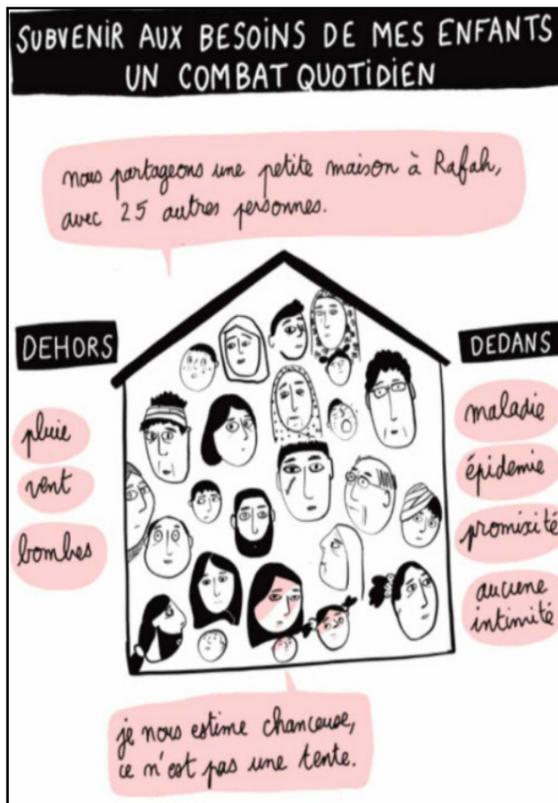
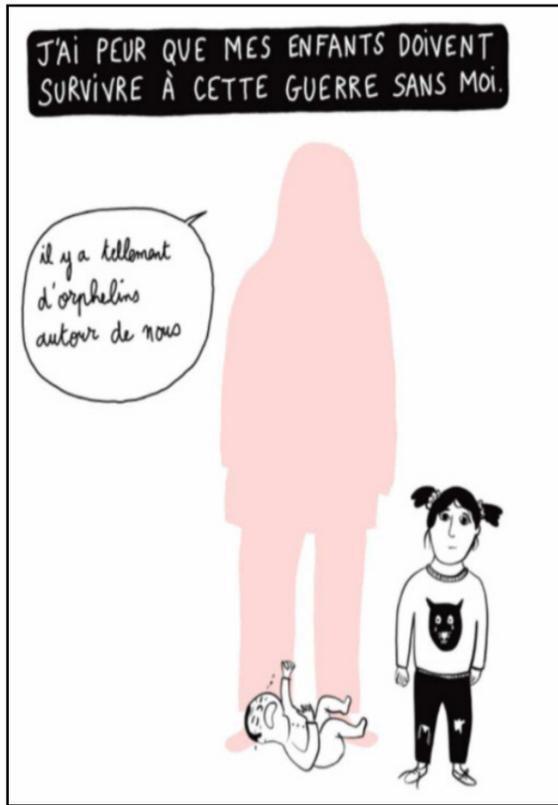
2024. Les juges, sollicités par l'Afrique du Sud (qui a de nouveau saisi le 6 mars la CIJ devant les risques de famine à Ghaza), avaient alors évoqué un risque «plausible» de génocide des Palestiniens à Ghaza et exhorté l'occupant à ne pas commettre d'actes génocidaires et à punir toute incitation au génocide. Pour réaliser cette enquête, Francesca Albanese, qui rappelle condamner «fermement» les atrocités commises par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, explique s'être appuyée «sur des données et des analyses d'organisations sur le terrain, sur la jurisprudence internationale, des rapports d'enquête et des consultations avec les personnes concernées, les autorités, la société civile et les experts».

UN RAPPORT CRITIQUE

La rapporteuse de l'ONU n'a pu accéder au terrain, l'occupant lui en interdisant l'accès depuis qu'elle a critiqué sur le réseau social X, en février, les propos du président français Emmanuel Macron décrivant l'assaut du Hamas sur le sol israélien comme «le plus grand massacre antisémite de notre siècle». Francesca Albanese avait affirmé sur X que «les victimes du 7/10 n'ont pas été tuées à cause de leur judaïsme, mais en réaction de l'oppression de l'occupant». Ses propos avaient suscité une controverse. Michèle Taylor, ambassadrice des États-Unis auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, avait dénoncé des déclarations «inacceptables et antisémites». Francesca Albanese s'était défendue de tout antisémitisme : «Je rejette tout racisme, incluant l'antisémitisme, une menace globale. Mais expliquer ces crimes comme de l'antisémitisme obscurcit leur vraie cause», avait-elle plaidé. Salué par les uns, notamment par plusieurs ONG qui appellent les États membres à faire respecter le cessez-le-feu adopté lundi 25 mars, à l'image d'Amnesty International qui loue «un travail crucial qui doit servir d'appel vital à l'action auprès des États», le rapport de Francesca Albanese est aussi vilipendé. La représentation israélienne auprès des Nations unies à Genève a «totalement rejeté le rapport» et affirmé dans un communiqué qu'il fait partie «d'une campagne visant à saper l'établissement même de l'État juif». Invité à réagir, le ministère des affaires étrangères français a, pour sa part, rappelé que «Mme Albanese n'engage pas le système des Nations unies». «Nous avons eu l'occasion par le passé de nous inquiéter de certaines de ses prises de position publiques problématiques et de sa contestation du caractère antisémite des attaques terroristes du 7 octobre dernier», a déclaré le porte-parole adjoint Christophe Lemoine. Concernant la qualification de génocide, il a renvoyé aux déclarations passées du Quai d'Orsay. «Accuser l'État juif de génocide, c'est franchir un seuil moral», avait répondu en janvier le ministre français des affaires étrangères Stéphane Séjourné.

(In Mediapart)





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TAMANRASSET
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
Cite administratif B.P n° 237 Tamanrasset
M.F n° : 099011019011537

**Appel d'Offres National Ouvert
avec exigence de capacités minimale N°: 17/2024**

La direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la construction de la wilaya de Tamanrasset, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimale pour la réalisation des travaux de voiries et de réseaux publics de viabilité (VRD) primaires et secondaires pour les sites des logements publics achevés ou en voie d'achèvement à travers la wilaya de Tamanrasset, répartis selon les lots suivants :

Lot 01 : Daira de tamanrasset (96 Logements)

- Commune de tamanrasset: 30 logements LPL à Outoul ; 36 logements au quartier Echoumoua.

- Commune de tamanrasset: 30 logements d'astreintes à Outoul.

Lot 02 : Daira de Silet (05 LPL)

- Commune d'Abalessa : 05 logements à Tifert Ouest.

Lot 03 : Daira de Tazrouk (25 LPL)

- Commune de Tazrouk : 30 logements à Tazrouk ; 05 logements à Tabrakatine.

Très important :

> Les entrepreneurs peuvent participer à une ou plusieurs lots, et possible de remporter tous les lots, et le participant qui a soumis l'offre la moins disante dans plusieurs lots bénéficie de la lot le plus avantageux au profit de l'administration, et le choix d'attribuer des lots reste des pouvoirs du service contractant.

> Sont calculés les moyens matériels pour réaliser le projet une seule fois par chaque lots :lot 01 matériels et lots 02 et 03 matériels

Lot 01 :

Les conditions d'éligibilité :

Les entrepreneurs qui sont autorisés à participer à cet appel d'offres sont :

- Les entrepreneurs qualifiés dans le domaine des travaux publics, activité principale, de catégorie 04 et plus.
- Les entreprises ayant justifiant par un certificat au plusieurs certificats de (bonne exécution ou travaux réalisés) de réalisation d'un projet ou plusieurs projets dans le domaine **Revêtement des voiries** délivrés par des établissements publics à condition que le montant de ce projet ou la somme des montants de ces projets est égal ou supérieur à 40.000.000,00 DZD et ce pendant les années suivantes : 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 plus 2024.

Les conditions d'élimination :

- Sera éliminer les entreprises ne possédant pas centrale de production béton bitumée (poste d'enrobage), c'est-à-dire qui n'ont pas présenté de carte grise et d'attestation d'assurance valide ou (une facture + un pive judiciaire prouvant l'existence d'un poste d'enrobage en date du dans un délai d'un an avant la date d'ouverture de l'enveloppe), à condition qu'ils soient : La station est située à une distance inférieure ou égale à 150 km du lieu de réalisation du projet, et cette distance est constatée au pive judiciaire daté d'un an maximum avant la date d'ouverture de l'enveloppe ; ou présenté de Preuve de contrat par le notaire valide pour garantir la fourniture de vêtements chauds avec une institution propriétaire à condition que la station de l'institution propriétaire soit située à une distance inférieure ou égale à 150 km de l'établissement. lieu de réalisation du projet, et cette distance est constatée au pive judiciaire daté dans le délai d'un an avant la date d'ouverture de l'enveloppe.
- Les entreprises qui n'ont pas écrit le montant du marché en chiffres et en lettres dans la lettre de soumission, sont exclues ;
- Les entreprises qui n'ont pas rempli intégralement la mémoire technique justificative, sa signature et son cachet, sont exclues ;
- Les entreprises qui utilisent le remplissage, le stylo correcteur, l'effacement et la réécriture dans la désignation du prix unitaire des pages du tableau des prix unitaires de l'offre financière, sont exclues.

Lot 02 et 03

Les conditions d'éligibilité :

Les entrepreneurs qui sont autorisés à participer à cet appel d'offres sont :

- Les entrepreneurs qualifiés dans le domaine des travaux publics, activité principale ou secondaire, de catégorie 03 et plus.
- Les entreprises ayant justifiant par un certificat au plusieurs certificats de (bonne exécution ou travaux réalisés) de réalisation d'un projet ou plusieurs projets dans le domaine **voiries et de réseaux divers (VRD) et/ou aménagement extérieur** délivrés par des établissements publics à condition que le montant de ce projet ou la somme des montants de ces projets est égal ou supérieur à 25.000.000,00 DZD et ce pendant les années suivantes : 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 plus 2024.

Les conditions d'élimination :

- Les entreprises qui n'ont pas écrit le montant du marché en chiffres et en lettres dans la lettre de soumission, sont exclues ;
- Les entreprises qui n'ont pas rempli intégralement la mémoire technique justificative, sa signature et son cachet, sont exclues ;

- Les entreprises qui utilisent le remplissage, le stylo correcteur, l'effacement et la réécriture dans la désignation du prix unitaire des pages du tableau des prix unitaires de l'offre financière, sont exclues.

Les entreprises et intéressées par le présent appel d'offre peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la DUAC (service de suivi les marchés public) gratuitement. Les offres accompagnées des pièces ci-dessous indiquées dans le cahier des charges doivent être déposées au Secrétariat de la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction. Et présentées en trois enveloppes comportant le dossier de candidature (A), l'offre technique (B) et l'offre financière (C) sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « l'offre technique », « l'offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A la directeur de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la construction
de la wilaya de Tamanrasset

Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimale N° : .../2024

La réalisation des travaux de voiries et de réseaux publics de viabilité (VRD) primaires et secondaires pour les sites des logements publics achevés ou en voie d'achèvement à travers la wilaya de Tamanrasset/

Lot :

« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres accompagnées des pièces suivantes :

- Le dossier de candidature (A)

contient :

- > une déclaration de candidature ;
- > une déclaration de probité ;
- > les statuts pour les sociétés ;
- > Capacités professionnelles : certificat de qualification
- > Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
- > c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

- L'offre technique (B)

contient :

- > une déclaration à souscrire .
- > un mémoire technique justificatif
- > le cahier des charges portant à la dernière page, l'mention manuscrite « lu et accepté ».

- L'offre financière (C)

contient :

- > la lettre de soumission ;
- > le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- > le devis quantitatif et estimatif (DQE) .

Ces pièces devront être valides.

La durée de préparation des offres est fixée pour (10) Jours, à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse nationale. Le dépôt des offres est fixé pour le dernier jour de durée de préparation des offres Jusqu'à dix heures (10h00) du matin. L'ouverture des plis sera le même jour à (10h 30) en séance publique, et en présence de soumissionnaires. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

CRÉBUS # 1507 DU JEUDI 28 MARS 2024-ANEP 2416009914

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE SIDI M'HAMED
COMMUNE D'ALGER CENTRE
NIF : 1000200001608501000

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 10 /2024**

La commune d'Alger centre, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif au travaux

**REHABILITATION DU SIEGE DE LA COMMUNE D'ALGER-CENTRE
SIS AU 03 PLACE EMIR ABDELKADER**

L'appel d'offres national est ouvert aux entreprises ayant les capacités minimales définies ci-après

Les soumissionnaires doivent être titulaires d'un certificat de qualification et de classification activité principale travaux bâtiments catégorie III ou plus en cours de validité

Les soumissionnaires doivent avoir au moins réalisé trois projets (03) similaires travaux bâtiments justifié par des attestations de bonne exécution

Les soumissionnaires doivent avoir la capacité financière un seul bilan supérieur ou égale à 50.000.000,00 DA des 03 dernières années -2020-2021 et 2022)

pour les entreprises nouvellement créées doivent présenter une attestation de solvabilité avec précision de la capacité financières et intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

**BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES, REZ DE CHAUSSEE,
ENTREE PRINCIPALE DE LA COMMUNE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER ALGER - CENTRE**

Contre le paiement de la somme de 5000DA non remboursable auprès de la régie communale les soumissions accompagnées des pièces et documents exigés dans l'article 11 du cahier des charges doivent contenir un dossier de candidature une offre technique et une offre financière insérées dans des enveloppes séparées et cachetées mises dans une autre enveloppe extérieur fermée et anonyme et comporte uniquement la mention :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES
PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE

**REHABILITATION DU SIEGE DE LA COMMUNE D'ALGER -CENTRE
SIS AU 03 PLACE EMIR ABDELKADER**

et déposées à l'adresse indiquée ci-dessous:

**BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES, REZ DE CHAUSSEE,
ENTREE PRINCIPALE DE LA COMMUNE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER ALGER - CENTRE**

01-Le dossier de candidature : doit contenir les pièces administratives exigées dans l'article 11 du cahier des charges, notamment :

❖ Une déclaration de candidature dûment renseignée, cachetée, signée et datée.

❖ Une déclaration de probité dûment renseignée, cachetée, signée et datée.

❖ Une copie du statut de l'entreprise

❖ Documents justifiant les capacités professionnelles de l'entreprise.

❖ Document relatif aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise,

02-L'offre technique : doit contenir :

❖ La déclaration à souscrire dûment renseignée, cachetée, signée

❖ Le cahier des charges paraphé par le soumissionnaire et portant dans sa dernière page la mention manuscrite « Lu et Accepté ».

❖ Mémoire technique justificatif.

3-L'offre financière : doit contenir :

❖ Lettre de soumission dûment renseignée, cachetée, signée et datée.

❖ Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné daté et cacheté.

❖ Le détail estimatif et quantitatif dûment renseigné daté, signé et cacheté

La durée de préparation des offres est fixée à 20 jours à compter de la 1^{ère} parution de l'appel d'offres dans la presse

ou le bulletin officiel des marchés de l'opération public BOMOP

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres

Heure limite :12 h00 (si ce jour coïncide avec un jour férié ou jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable.

L'ensemble des soumissionnaires sont invités à assister à la séance de l'ouverture des plis qui se tiendra au siège de la commune , le dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00

Les offres resteront valables pendant une période de 03 mois augmentée de la durée de préparation des offres.

CRÉBUS # 1507 DU JEUDI 28 MARS 2024-ANEP 2416009982

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Minister De La Sante

Direction De La Sante Et De Population De La Wilaya De Bordj Bou Arreridj

Etablissement Public Hospitalier De Medjana Tel Fax : 035.70.88.61 . N.I.F: 0007341390112251

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02/2024

**Fournir Gratuitement A L'établissement Public Hospitalier Du produits
Parapharmaceutiques Et Des Fournitures Médicales Pour L'année 2024**

Conformément Aux La Loi N° 23/12 Du 05 Août 2023 Qui Détermine Les Règles Générales Liées Aux Marchés Publics Et Dispositions De Décret Présidentiel N°15-247 Du 16 Septembre 2015 Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Délégations Du Service Public, L'EPH De Medjana Lance AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02/2024 portant objet de fourniture de Fournir gratuitement à l'établissement public hospitalier du produits pharmaceutique et des fournitures médicales pour l'année 2024 en lots séparés comme suit :

- Leçon n°01 : Réacteurs et matériels de laboratoire - Leçon n°02 : Films et matériels d'imagerie et d'examen médicaux

- Séance n°03 : Pansements - Séance n°04 : Fournitures médicales

- Leçon n°05 : Consommables non-tissés - Leçon n°06 : Autres matières orientées vers la médecine humanitaire

Les soumissionnaires intéressés au présent avis peuvent retirer le cahier des charges au niveau de secrétariat général de de L'EPH MEDJANA *-les soumissions doivent établir : un dossier de candidature et deux offres, une offre technique et une offre financière.

01-Le dossier de candidature doit comprendre :

01- Une déclaration de candidature signée et cachetée selon modèle ci-joint 02 - Déclaration de probité signée et cachetée selon modèle ci-joint-03 Pour les sociétés, une copie de statut -04 -Délégation de pouvoir-05- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec un échéancier.

06 - tous document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

a/ les capacités professionnelles : agrément et certificat de qualité livré par les autorités compétentes b/ les capacités financières : les bilans financiers des trois dernières années-2020-2021-2022 c/ capacités techniques : les moyens humains (une copie de déclaration annuelle des salaires ou attestation d'affiliation au CNAS - *moyens matériels ,moyens de transport avec des copies des cartes grises

Joindre au moins une copie des attestations de bonne exécution des cinq dernières années pour les fournitures de matériel pharmaceutique à un établissement public signées par celui qui donne l'ordre du déboursement.

* les références professionnelles selon le lot concerné des quatre dernières années livrées par les services contractants étatiques.

- Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes - celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché. Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

-01 Copie du registre de commerce-02 -Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société en cours de validité-03- L'attestation de dépôt légal, des comptes sociaux 2023 - -04 Copie de l'attestation de mise à jour CNAS et CASNOS en cours de validité-5 - Copie de la carte d'identification fiscale « NIF ».

1-L'Offre technique, à insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

« Offre technique », doit comprendre : Déclaration à souscrire signée et cachetée selon modèle ci-joint 02 Tous docum permettent d'évaluer l'offre technique : a/ délai de livraison b/un engagement de la bonne qualité-03 - L'offre technique proprement dite portant le cachet et la signature du soumissionnaire, précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé » à la dernière page .

NB : Tout Documents Doivent Etre En Cours De Validité

-Peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de L'EPH MEDJANA contre paiement de 3000.000DA au profit du trésorier communal.

2-Une offre financière qui contient : La lettre de soumission signée et cachetée selon modèle ci-joint. -02Le bordereau des prix unitaires en hors taxe par lot. -03Devis quantitatif et estimatif par lot en hors taxe et en toutes taxes comprises.

* Le délai de préparation des offres est fixé à DIX 10 jours à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offres NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES.

* Le dépôt des offres et l'ouverture des plis seront effectués le dernier jour de délai de préparation des offres avant 13h30

Le dossier de candidature , L'offre technique et l'offre financière seront insérées dans une enveloppe unique, anonyme, ne comportant que les indications suivantes : « à Mr, le directeur de l'EPH Etrés sekkal medjana wilaya de BBA A ne pas ouvrir sauf de la part de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

CRÉBUS # 1507 DU JEUDI 28 MARS 2024-ANEP 2416009985

RÉSOLUTION DU CS SUR GHAZA

L'entité sioniste isolée

La présidence palestinienne a indiqué que la résolution adoptée la veille par le Conseil de sécurité de l'ONU concernant un cessez-le-feu à Ghaza, avait conduit à un isolement international sans précédent de l'entité sioniste qui mène une sauvage agression contre le peuple palestinien. Le porte-parole officiel de la présidence palestinienne, Nabil Abu Rudeineh, a souligné que malgré le fossé public qui se creuse entre l'entité sioniste et l'administration américaine, le soutien militaire américain et la protection politique qu'il fournit à l'occupation « n'ont pas encore changé de manière à conduire à l'arrêt de l'agression contre notre peuple palestinien ». Abu Rudeineh a appelé l'administration américaine à franchir des étapes « plus sérieuses et efficaces », parce que, a-t-il poursuivi, « la vraie bataille qui doit être traitée n'est pas seulement l'agression contre Ghaza ou les conflits régionaux, mais elle est plus profonde et plus large ». Résoudre un conflit qui dure depuis des décennies nécessite, selon le porte-parole de la présidence palestinienne, « un changement de politique américaine ». A l'initiative de l'Algérie, appuyée par les autres membres élus, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, lundi, par un total de quatorze voix pour, une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le mois de Ramadhan. Cela fait suite à la proposition, par les membres élus du Conseil (Groupe des Dix), d'un nouveau projet de résolution après l'échec de la proposition américaine, vendredi dernier. Outre l'isolement, l'entité sioniste fait face à une grande pression pour la mise en appli-



cation de la résolution du conseil de sécurité. D'ailleurs, la Colombie a menacé de rompre ses relations avec l'entité sioniste si elle ne respectait pas le cessez-le-feu. Gustavo Petro a lancé un sévère avertissement à l'occupant israélien en exigeant un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza. L'ultimatum du dirigeant colombien fait suite à son soutien à l'approbation de la résolution, dans laquelle il a également appelé les autres pays à reconsidérer leurs liens avec l'entité sioniste si cette dernière poursuivait ses opérations militaires à

Ghaza. En réponse aux déclarations du président Petro, le ministère sioniste des Affaires étrangères a défendu sa position dans un tweet, affirmant son engagement à protéger ses citoyens contre toute forme de pression ou de menace. Le ministère a critiqué Petro, le qualifiant de partisan de ce qu'il appelle des « terroristes du Hamas ». Cet échange sur X souligne un déclin rapide des relations entre la Colombie et l'entité sioniste, passant d'alliés dans les efforts militaires et commerciaux à des adversaires idéologiques.

Netanyahou prolonge le génocide

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a indiqué, hier, dans un communiqué relayé par l'agence Wafa, que le premier ministre de l'entité sioniste, Benyamin Netanyahou, « continue de parier sur le silence international, après la décision du Conseil de sécurité, pour poursuivre les plans de génocide et de déplacement contre le peuple palestinien ». Affirmant que « Netanyahou aggrave les tensions dans la région et affecte les relations internationales, nuisant à la sécurité et la stabilité, pour gagner plus de temps pour rester au pouvoir et poursuivre la guerre de génocide contre le peuple palestinien », la même source met en lumière l'escalade de l'armée sioniste et ses milices en Cisjordanie, avec leurs lots de morts et de destructions, comme c'est le cas, ce mercredi, dans la ville de Jénine. Par ailleurs, les Affaires étrangères ont souligné que l'entité sioniste ignore tout plan qui pourrait juguler la crise, en rejetant toute résolution adoptée par la communauté internationale, notamment la Cour internationale de justice (CIJ) ou encore le Conseil de sécurité qui plaident pour un cessez-le-feu et l'établissement d'un Etat palestinien indépendant.

EXPLOIT DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ
Tournant historique

Cette victoire diplomatique, impulsée par les pays du Sud Global, avec en tête l'Algérie, marque un tournant historique dans les relations internationales.

Le Dr. Mohamed Achir, expert en géoéconomie et professeur à l'université de Tizi Ouzou, a souligné, hier, l'importance cruciale de la récente résolution de cessez-le-feu adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a affirmé que cette résolution, saluée comme une avancée pour le peuple palestinien et les résidents de Ghaza, a pris de court Netanyahu et les partisans du sionisme, notamment avec l'abstention des États-Unis.

Lors d'une intervention sur les ondes de la Chaîne II de la Radio Algérienne, le Dr. Achir a mis en lumière que cette réussite diplomatique constituait un jalon significatif dans la défense de la cause palestinienne, un engagement que l'Algérie est résolue à maintenir. En tant que membre non permanent du Conseil de



sécurité, l'Algérie a intensifié ses efforts ces derniers mois, consolidant ainsi son soutien aux plus vulnérables au sein de l'ONU. Il a précisé que l'Algérie, avec une approche méthodique et un engagement soutenu, a plaidé pour la mobilisation des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres acteurs internationaux en vue d'une solution globale pour l'établissement d'un État palestinien et la protection des droits fondamentaux du peuple pales-

tinien. Le Dr. Achir a souligné les efforts continus de l'Algérie au sein du Conseil de sécurité, avec sept initiatives proposées et une contribution à l'adoption de résolutions cruciales. En parallèle de son action au Conseil de sécurité, l'Algérie déploie des efforts au sein d'autres organisations internationales telles que la Ligue arabe, l'Union africaine et la Conférence des États islamiques pour soutenir la cause palestinienne et défendre les droits des Palestiniens.

Le professeur de l'Université de Tizi Ouzou a souligné que l'Algérie continue de jouer un rôle essentiel en tant que défenseur de la justice et de la stabilité au Moyen-Orient. Il a noté que l'engagement de l'Algérie en faveur de la cause palestinienne et ses efforts pour promouvoir la paix dans la région méritent l'approbation et le soutien de la communauté internationale. Le Dr. Achir a également souligné que cette victoire diplomatique, impulsée par les pays du Sud Global, avec en tête l'Algérie, marque un tournant historique dans

les relations internationales. Il a rappelé le discours de Houari Boumédiène en 1974 à l'ONU, plaidant déjà pour un nouvel ordre économique mondial. Le Dr. Achir a mis en avant le potentiel des nations émergentes du Sud Global, dont la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Algérie, qui ensemble possèdent environ 30% du PIB mondial et plus de la moitié du commerce international. Il a souligné que ces nations, riches en ressources naturelles, sont en voie de devenir les nouveaux moteurs de l'économie mondiale, déplaçant ainsi le centre de gravité économique vers l'Est. Cependant, le Dr. Achir a également mentionné les défis liés à cette transition, en particulier les tensions croissantes au Moyen-Orient, une région cruciale pour l'approvisionnement énergétique mondial. Il a souligné la nécessité d'une réforme globale du système économique mondial pour maintenir la stabilité internationale, surtout dans un contexte de crises économiques, environnementales et climatiques. **Assia M.**

CESSEZ-LE FEU

L'Algérie veille à la mise en œuvre

Au regard du droit international, les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes, quelles que soient les circonstances et les chimères des parties concernées, affirme le chef de la diplomatie algérienne.

Depuis hier, des mécanismes sont examinés à même de permettre à l'ONU de suivre la mise en œuvre de ce qui a été décidé au Conseil de sécurité, à l'initiative de l'Algérie, qui a dirigé le groupe des dix membres élus (E10), en faveur d'un cessez-

le-feu immédiat, durable et inconditionnel à Ghaza. S'exprimant lors d'une conférence de presse au siège du ministère, M. Attaf a précisé que des réunions seront organisées, pour « proposer des formules et des mécanismes à même de permettre à l'ONU de suivre la mise en œuvre de ce qui a été décidé au Conseil de sécurité et notamment de veiller à ce que l'occupation israélienne respecte les obligations et engagements qui lui incombent et se conforme aux mesures et décisions prises par la Communauté internationale». Dans cette perspective, M.

Attaf a expliqué que « les prochaines étapes seront axées essentiellement sur le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et les efforts pour une cessation immédiate de l'agression israélienne contre la bande de Ghaza, ainsi que sur la garantie de l'acheminement inconditionnel et sans restrictions des aides humanitaires destinées au peuple palestinien», soulignant que « sur la base de ces acquis, à leur tête la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, l'Algérie poursuivra ses efforts dans ce cadre conformément aux priorités définies précisément et claire-

ment par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune». Répondant à une question sur le caractère contraignant ou non de la résolution du Conseil de sécurité, M. Attaf a soutenu qu'« au regard du droit international, les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes, quelles que soient les circonstances et les chimères des parties concernées ». « Si la résolution n'était pas contraignante, la réaction israélienne n'aurait pas été celle qu'on a vu hier, avec cette hystérie et cette furie à l'endroit de son allié », a-t-il dit. **R.N.**

RAMADHAN CONNECTÉ

Entre virtualité et spiritualité

Le Ramadhan, mois emblématique dans le monde musulman, est non seulement un temps de dévotion spirituelle, mais aussi une période où les traditions millénaires rencontrent les innovations contemporaines.

En Algérie, cette rencontre prend une nouvelle dimension à l'ère numérique, alors que les réseaux sociaux et les applications spécifiques transforment la manière dont les fidèles vivent et célèbrent ce mois sacré. Les réseaux sociaux jouent un rôle de premier plan dans cette transformation. Des plateformes telles que Facebook, Twitter, Instagram et TikTok permettent aux Algériens de partager leur expérience du Ramadhan, de diffuser des messages de spiritualité et de solidarité, et de créer des groupes mondiaux unis dans la pratique religieuse.

Les hashtags dédiés au Ramadhan deviennent viraux, incitant les utilisateurs à partager leurs réflexions, leurs expériences et leurs conseils sur la façon de vivre ce mois saint de manière significative. En parallèle, les applications spécifiques au mois sacré offrent des outils pratiques pour faciliter l'observation du jeûne et la prière. Des applications de suivi du jeûne permettent aux utilisateurs de suivre leur horaire de repas et de prière, tandis que d'autres fournissent des lectures du Coran. Ces applications offrent également des ressources pour approfondir la compréhension spirituelle du mois saint. Cependant, cette numérisation du Ramadhan n'est pas sans défis.

Certains craignent que l'omniprésence des réseaux sociaux ne détourne l'attention des aspects spirituels du Ramadhan, transformant la pratique religieuse en une quête de validation sociale. De plus, la surabondance d'informations en ligne peut parfois conduire à la confusion et à la désinformation, ce qui nécessite une vigilance accrue de la part des utilisateurs pour discerner les sources fiables et authentiques. Dans une déclaration accordée à « Crésus », le sociologue Fawzi Bendrid a indiqué que l'utilisation croissante et généralisée



des réseaux sociaux à l'échelle mondiale a certainement un impact sur les comportements et les valeurs sociales. Selon lui, en Algérie, comme dans d'autres pays arabes et musulmans, les jeunes échangent beaucoup de contenus religieux, principalement pendant le mois sacré du Ramadan.

« Cette tendance n'est pas unique à l'Algérie, mais elle est répandue dans la région. Les événements sociaux, politiques ou culturels suscitent des réactions différentes selon les contextes et les communautés », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « Par exemple, lors des événements à Gaza, on a observé une forte réaction initiale suivie d'un certain apaisement. Les sociétés réagissent aux changements et aux événements en fonction de leurs dynamiques

internes et des contextes changeants ». Pendant le Ramadan, poursuit notre interlocuteur, il y a une tendance à se tourner vers le spirituel, « ce qui peut entraîner un surcroît temporaire d'interactions sociales et de partages en ligne ». Bendrid a souligné que les rituels traditionnels ont subi une transformation significative à l'ère des nouvelles technologies et des médias.

Cette évolution marque un changement profond dans les dynamiques sociales et religieuses, avec des répercussions à la fois positives et négatives. L'un des changements les plus notables, explique-t-il, est la manière dont les interactions sociales se sont métamorphosées. Les visites nocturnes traditionnelles, où les familles et les amis se réunissent pour partager des repas

et des moments de spiritualité, ont été influencées par la montée en puissance des réseaux sociaux et des technologies. « Les discussions en face-à-face sont parfois remplacées par des échanges virtuels. Cette transition a contribué à une certaine fragmentation des relations sociales, avec une tendance croissante vers l'individualisme ». Parallèlement, poursuit le professeur en sociologie, « l'éducation des enfants au jeûne a également évolué.

Autrefois transmise principalement par des interactions directes et des exemples familiaux, cette éducation intègre désormais souvent des ressources en ligne et des applications mobiles conçues pour enseigner les pratiques religieuses et faciliter l'apprentissage des jeunes générations ». Pourtant, dit-il, cette évolution présente également des aspects positifs. « Les nouvelles technologies offrent la possibilité de découvrir de nouvelles pratiques religieuses et spirituelles ». D'après lui, les plateformes en ligne regorgent de ressources éducatives, de conférences virtuelles et de discussions théologiques qui enrichissent l'expérience spirituelle de nombreux croyants.

« De plus, les communautés en ligne permettent aux musulmans du monde entier de se rassembler, de partager leurs expériences et de renforcer leurs liens, transcendant ainsi les frontières géographiques et culturelles ». En fin de compte, le Ramadhan à l'ère numérique témoigne de la capacité de la technologie à enrichir les pratiques religieuses tout en préservant les valeurs et les traditions qui leur sont associées. Alors que les musulmans du monde entier continuent d'embrasser les possibilités offertes par la technologie, le mois saint reste un moment de dévotion, de renouveau spirituel et de connexion avec Dieu et avec autrui.

Assia Mekhennef

GHARDAÏA

Tikdourine, pour encourager les enfants à jeûner

Le mois de ramadhan est une opportunité pour les habitants de Ghardaïa pour revisiter le riche répertoire culinaire de la région, notamment en ce qui concerne la table du ftour des enfants jeûneurs pour la première fois, qui souvent se soumettent à cette épreuve pour s'offrir des friandises locales, appelées Tikdourine, au goût suculent et irrésistible.

Les enfants qui désirent vivre pleinement l'expérience du ramadhan en accomplissant le jeûne (quatrième pilier de l'islam), sont systématiquement choyés par leurs parents, en leur préparant une recette de friandises spécialement conçue pour les enfants qui jeûnent pour la première fois. Ce met typique de la gastronomie de la région de Ghardaïa dénommé Takdourth en tamazight locale, Tikdourine au pluriel, qui a su résister aux changements des tendances et habitudes culinaires, refait surface avec force sur les tables, essentiellement quand la famille compte un enfant primo jeûneur. Cette friandise traditionnelle Takdourth est l'une des spécialités culinaires incontournables et la plus appréciée par les habitants des Ksour de la pentapole pour marquer le premier jeûne de leur enfant. Il s'agit d'un mélange de dattes de variété Ghars dénoyauté avec de la semoule légèrement grillée et Al Klila (lait séché) et le tout imbibé de beurre naturel, avant que la ménagère ne façonne

ce produit soigneusement sous forme de boulette. Selon la tradition, un enfant qui jeûne pour la première fois, se trouve au centre de toutes les attentions et soins au sein de la famille. Il occupe à l'heure du ftour une place d'honneur autour d'une table bien garnie, en plus des cadeaux qui lui seront offerts pour récompenser ses prouesses d'une journée de privations, a expliqué Hadj Bakir du Ksar de Melika. Ce mois se révèle être une occasion pour les enfants d'approfondir leur foi, de s'épanouir spirituellement et une opportunité pour se familiariser avec les valeurs fondamentales de l'Islam et de vivre une expérience enrichissante sur le plan personnel et spirituel, a souligné de son côté Hadj Mokhtar du quartier Hadj Messaoud (Ghardaïa).

Très attachées à leurs traditions, les familles de la région de Ghardaïa se distinguent par des traditions riches et authentiques qui s'illustrent particulièrement à travers un art culinaire ancestral et des plats préparés à base de produits du terroir, a relevé Hadja Fatima du quartier de Theniet El Makhzen. Malgré la modernité qui s'est taillée des pans entiers dans les habitudes culinaires des habitants de cette région, il n'empêche qu'ils tentent tant bien que mal de préserver leurs traditions culinaires et de les transmettre de générations à générations, a-t-elle souligné, rap-



pelant qu'El Harira, Lhasa assaisonnées par la Guertoufa (camomille sauvage moulu), leur donnant ainsi un goût particulier et délicieux, sont incontournables lorsqu'il s'agit de la table du ftour à Ghardaïa.

A l'instar des autres wilayas, les mosquées, disséminées dans la wilaya, enregistrent une affluence record de fidèles et continuent inexorablement à jouer le rôle d'un haut lieu de piété durant ce mois sacré. Dès la première heure après la rupture du jeûne, des milliers de personnes, notamment des jeunes habillés en tenues traditionnelles Gandoura et un couvre-chef (chachia ou chèche) investissent les diffé-

rentes mosquées de la wilaya, au nombre estimé à plus de 200. En plus de l'aspect spirituel, le ramadhan est également un mois de partage, de générosité, d'empathie et de compassion envers les plus démunis. Des actions caritatives de distribution des repas aux nécessiteux sont organisées avec la participation des enfants, afin de les sensibiliser aux valeurs de solidarité et d'entraide qui relèvent de l'essence même de l'islam, signale-t-on. Ces diverses traditions et pratiques constituent un ciment pour la cohésion sociale et une fortification du tissu social au niveau de la région de Ghardaïa.

ACCUSÉE PAR LES USA, LE ROYAUME UNI ET LA NOUVELLES ZÉLANDE DE CYBERATTAQUES Pékin dément

Le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis accusent ensemble le gouvernement chinois de mener et d'encourager des cyberattaques visant leurs institutions dans le but de les affaiblir.

Alors que 2024 s'annonce comme une année électorale particulièrement dense dans le monde, ils lancent un rare avertissement commun à Pékin. Dans des déclarations coordonnées, la Nouvelle-Zélande et le ministre américain de la Justice accusent ce groupe et d'autres en Chine d'espionnage économique et d'ingérences annonçant des sanctions contre deux individus. Le ministre américain de la Justice a annoncé avoir inculpé sept Chinois pour une « prolifique opération de piratage informatique à l'échelle mondiale » pendant quatorze ans visant à contribuer aux « objectifs d'espionnage économique et de renseignement extérieur » de Pékin. Cette opération a nécessité l'envoi de plus de 10 000 courriels visant des entreprises, hommes politiques, candidats aux élections et journalistes travaillant aux États-Unis et à l'étranger, a précisé lundi la vice-ministre de la Justice, Lisa Monaco. Devant le Parlement réuni à Londres, Oliver Dowden, vice-Premier ministre du Royaume-Uni, porte des accusations précises. Il a dénoncé des cyberattaques contre des parlementaires critiques de Pékin et contre la Commission électorale du Royaume-Uni. L'attaque contre la Commission électorale avait permis d'avoir accès à des serveurs contenant notamment des copies des registres électoraux avec les données de 40 millions d'électeurs, selon les médias britanniques. « Je peux confirmer que des acteurs affiliés à l'État chinois ont mené au moins deux cyberattaques visant nos institutions et nos élus. Nos services attribuent ces attaques à un groupe baptisé APT31 directement géré par le ministère chinois de la Sécurité d'État », a-t-il lancé. Selon Oliver Dowden, cette cyberattaque n'aura pas d'incidence sur le prochain scrutin.



Mais l'ambassadeur chinois sera convoqué, a-t-il précisé, et deux individus et leur organisation vont aussi faire l'objet de sanctions pour leur « implication dans des cyberactivités malveillantes », au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. Wellington a accusé un groupe lié à Pékin d'avoir piraté en 2021 le système informatique du bureau de Parlement chargé de l'élaboration et la publication des lois. L'agence néo-zélandaise de cybersécurité a établi un lien entre un groupe connu sous le nom d'« APT40 », « soutenu par l'État » chinois, et une cyberattaque contre des services du Parlement, a déclaré mardi la ministre de la Défense Judith Collins, affirme l'AFP. Le Premier ministre néo-zélandais Christopher Luxon a reconnu devant la presse que l'attribution de la cyberattaque à la Chine était un « pas important », susceptible de jeter un froid sur les bonnes relations avec le principal partenaire commercial du pays. Wellin-

ton a fait part de ses protestations à l'ambassadeur chinois dans le pays, a précisé le chef de la diplomatie néo-zélandaise, Winston Peters.

LA CHINE PROTESTE

De son côté, Pékin dément. La Chine « a protesté fermement auprès des États-Unis et des parties concernées et prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver ses droits et intérêts légitimes », a déclaré Lin Jian, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. « La question des cyberattaques est un problème mondial, la Chine est l'une des premières victimes. C'est un sujet complexe qui mérite mieux que des accusations sans fondement et sans preuve », a-t-il dit aussi. Pour lutter contre les cyberattaques, Washington avait mis en place un réseau d'échanges de renseignements avec Londres et Wellington, mais aussi le Canada et l'Australie.

LE GOUVERNEMENT ACCUSÉ DE CORRUPTION

La colère gronde en Hongrie

Des milliers de personnes ont manifesté mardi dernier à Budapest pour réclamer la démission du Premier ministre Viktor Orbán après la diffusion d'un enregistrement audio censé prouver l'implication d'un membre de son gouvernement dans une affaire de corruption. L'appel à manifester a été lancé après la diffusion dans la journée de l'enregistrement par Peter Magyar, un avocat et ancien collaborateur du pouvoir nationaliste hongrois désormais pourfendeur d'un gouvernement qu'il accuse de corruption. « Nous ne permettrons pas d'étouffer le plus grand scandale politique et judiciaire des derniers trente ans », a lancé ce dernier à la foule, appelant également à la démission du procureur général Péter Bolt. Quelques milliers de personnes s'étaient d'abord rassemblées devant le parquet général, puis la manifestation a grossi alors qu'elle se déplaçait vers une place proche du Parlement. Peter Magyar, qui a par ailleurs été marié à l'ex-ministre de la Justice Judit Varga, a mis en ligne mardi un enregistrement audio de deux minutes dans lequel deux personnes échangent à propos d'une enquête pour corruption impliquant un ex-adjoint de Mme Varga. Ce dernier affirme qu'il s'agit d'une conversation qu'il a eue en janvier 2023 avec Mme Varga, son épouse à ce moment, dans laquelle elle met en cause un membre du cabinet de Viktor Orbán, Antal Rogán, et son équipe. « Mais oui, ils se sont sortis de l'affaire », dit-elle notamment. Il affirme qu'il s'agit d'une preuve de manipulations de l'enquête en question. Judit Varga a répondu à la diffusion de la vidéo en accusant Peter Magyar de l'avoir contrainte à faire ces déclarations. « Il a lu des rumeurs dans la presse, et comme il me terrorisait depuis des jours j'ai dit ce qu'il voulait que je dise pour qu'il me laisse sortir », a-t-elle affirmé sur Facebook.

COLOMBIE

Offensive militaire contre les FARC



Au moins huit personnes ont été tuées dans le sud-ouest de la Colombie depuis le début d'une offensive de l'armée colombienne contre la principale faction de la dissidence des FARC, a-t-on appris mardi dernier, de source militaire, après la suspension de la trêve décidée par le gouvernement. Au cours de la semaine écoulée, l'opération a fait huit morts et 17 blessés dans les rangs de cette faction armée, a affirmé le commandant des forces militaires de la région du Cauca (sud-ouest), le général Federico Mejía, disant se baser sur des communications interceptées entre les rebelles. Les victimes, a précisé le général Mejía, ont été recensées dans le canyon del Micay, territoire de montagnes enclavées dans le département du Cauca et l'un des bastions de l'État-major central (EMC), la principale faction armée des dissidents qui rejettent l'accord de paix de 2016 avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Le 17 mars, le gouvernement avait annoncé la suspension dans trois départements du pays de la trêve conclue avec ce groupe, après plusieurs incidents impliquant l'EMC. Cette fin de semaine, l'armée a annoncé le lancement d'une vaste offensive, baptisée « opération Mantus », pour « freiner l'action délictueuse de l'EMC dans le sud-ouest du pays ». Cette offensive prévoit le déploiement de 32.000 militaires dans les trois départements voisins concernés par la fin de la trêve, tous trois le long de la côte du Pacifique et d'importantes zones de production de cocaïne.

MEURTRE DE CHOKRI BELAÏD

4 Tunisiens condamnés à mort



Le meurtre de Chokri Belaïd, avocat, figure de l'opposition et militant de gauche, le 6 février 2013 avait horrifié et bouleversé la Tunisie...

Après onze ans d'enquête et de procédure judiciaire, la justice tunisienne a condamné à mort hier, quatre prévenus dans cette affaire. Ils étaient 23 à avoir été inculpés pour le meurtre par balle de Chokri Belaïd, abattu devant son domicile à 48 ans. Quatre d'entre eux sont désormais condamnés à mort. La mort de

Belaïd, militant de gauche au verbe haut, fondateur du mouvement dit des Patriotes démocrates, et opposant virulent aux islamistes d'Ennahdha, avait plongé la Tunisie post-révolutionnaire dans la stupeur et dans une crise politique dont les remous se font encore sentir aujourd'hui. Onze ans après sa mort, suivie de celle d'un autre de ses compagnons de lutte, Mohamed Brahmi, dans des conditions similaires, le verdict est donc tombé. Après 15 heures de délibéra-

tion et 11 ans d'enquêtes et procédures judiciaires, le tribunal de première instance de Tunis a également condamné deux accusés à la prison à perpétuité, a annoncé en direct Aymen Chtiba, procureur général adjoint du pôle judiciaire antiterroriste. Des peines de 2 à 120 ans d'emprisonnement ont aussi été prononcées pour d'autres inculpés, tandis que cinq individus ont été acquittés même s'ils restent poursuivis dans d'autres affaires. À noter que la peine de mort, bien que non abolie en Tunisie, fait l'objet d'un moratoire depuis 1991. Aucune personne n'a été exécutée depuis dans le pays mais le président actuel Kaïs Saïd n'a jamais caché être en faveur de son rétablissement effectif. Il a d'ailleurs fait du procès des assassins de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi une de ses priorités. Il avait également mis en avant les lenteurs dans l'élucidation de ces meurtres comme la preuve d'une justice selon lui corrompue. Des dizaines de magistrats avaient alors été révoqués après sa prise des pleins pouvoirs en 2021. Certains d'entre eux complices d'entrave à l'enquête aux yeux du président tunisien. Preuve de l'importance que le régime actuel donne à cette affaire : le verdict a été annoncé en direct à la télévision nationale tunisienne.

EURO 2024

L'Allemagne retrouve sa sérénité

En mars, l'Allemagne aura fait le plein de confiance. Trois jours après s'être imposés en France (0-2), les hommes de Julian Nagelsmann ont disposé des Pays-Bas (2-1), mardi à Francfort. De quoi engranger de la sérénité avant l'Euro 2024.

L'Allemagne prend rendez-vous en juin prochain. La Mannschaft s'est logiquement imposée à domicile face aux Pays-Bas (2-1). Surpris en début de match par une volée de Joey Veerman (4e), les joueurs de Julian Nagelsmann n'ont pas paniqué et sont revenus vite à la marque grâce au premier but en sélection de Maximilian Mittelstädt (11e). L'entrant Niclas Füllkrug, d'un but peu académique, a donné la victoire aux siens en fin de rencontre (85e). Dans un duel d'outsiders à la victoire finale lors du prochain Euro, l'Allemagne a pris l'ascendant.

Pourtant piquants dès les premières secondes face aux Bleus, les Allemands se sont fait surprendre en tout début de match, lorsque Memphis Depay a débordé un Jonathan Tah déboussolé avant de servir Joey Veerman à l'entrée de la surface. La reprise de volée de ce dernier a fait mouche (4e). Fautif sur cette action, Maximilian Mittelstädt a pris ses responsabilités moins de 10 minutes plus tard. Servi par Jamal Musiala après un corner joué rapidement, le défenseur de Stuttgart a trouvé la barre rentrante d'une jolie frappe



pour remettre l'Allemagne dans le match (11e).

COACHING GAGNANT DE NAGESLMANN

Les Pays-Bas ont repris le contrôle de la rencontre petit à petit, après avoir laissé passer l'orage. Donyell Malen a constamment posé des problèmes à la défense adverse, tout comme Memphis Depay. Le premier a eu deux belles opportunités de but. Un premier tir du bout du pied mal déglissé par Marc-André ter Stegen (18e) puis un service de la tête de Matthijs de Ligt, parfaitement déglissé par İlkay Gündogan en corner (33e). Les Néerlandais ont péché offensivement, à l'image de ce tir manqué de Memphis Depay, parfaitement

servi par Malen au point de penalty. Mais sa reprise est passée au-dessus des buts de Ter Stegen (61e).

C'est bien le coaching de Julian Nagelsmann qui a remis la Mannschaft dans le match. Jamal Musiala a d'abord obligé Bart Verbruggen à l'arrêt sur un tir puissant, bien servi par Thomas Müller (76e). La légende du Bayern s'est également démarquée avec une frappe enroulée, repoussée par le gardien de Brighton (83e).

Le but plein de réussite de Niclas Füllkrug, sur corner (85e), validé après recours à la goal-line technology, a parfaitement conclu le premier rassemblement des Allemands en 2024 : deux victoires en deux matchs et des enseignements, à 80 jours du début de leur Euro.

●EQUIPE DE FRANCE

Passes décisives, Mbappé rejoint Henry

L'attaquant Kylian Mbappé (25 ans, 77 sélections et 46 buts) n'en finit plus de grimper dans l'histoire de l'équipe de France. Déjà troisième au rang des meilleurs buteurs avec un retard de 11 réalisations sur Olivier Giroud (57 buts), le joueur du Paris Saint-Germain est devenu ce mardi, en offrant l'égalisation à Youssouf Fofana face au Chili (3-2) en amical, le deuxième meilleur passeur des Bleus à égalité avec Thierry Henry (27 caviars). A l'avenir, Mbappé a de grandes chances de rattraper le recordman tricolore : Antoine Griezmann (30 passes décisives).

●ARABIE SAOUDITE

Mourinho ne dit pas non...

Libre depuis son licenciement de l'AS Roma en janvier dernier, l'entraîneur José Mourinho a été régulièrement annoncé dans le viseur des clubs saoudiens. Et sans surprise, le technicien portugais n'écarte pas l'idée de prendre la direction de l'Arabie saoudite à l'avenir. «Je crois que Cristiano Ronaldo a ouvert la porte, car les gens croient désormais que c'est possible d'être en Arabie saoudite, de vivre là-bas, de prendre du plaisir là-bas, d'apprécier le développement d'un pays qui veut devenir différent avec le football grâce à une passion qui se développe. Quand j'ai eu une proposition (d'Al-Hilal alors qu'il était à la Roma, ndlr), elle était bien évidemment importante économiquement, j'ai refusé car la Roma, le football européen, mes objectifs et mon engagement étaient plus importants pour moi. Si on me demande pour le futur, vous savez, avec mon expérience, il ne faut jamais dire jamais », a répondu le Special One pour Fabrizio Romano.

PHASE DE GROUPES DE L'EURO Les 24 qualifiés connus

A deux mois et demi du coup d'envoi de l'Euro 2024 (14 juin-14 juillet), on connaît désormais les 24 pays qualifiés pour la phase de groupes. Les trois derniers billets ont été distribués mardi soir à l'issue des barrages. En s'imposant face au pays de Galles à Cardiff (0-0 ap, 5-4 aux t.a.b), la Pologne de Robert Lewandowski rejoint la poule D et affrontera la France, les Pays-Bas et l'Autriche. Pour les Polonais, il s'agira d'une revanche deux ans après le huitième de finale de Coupe du monde perdu face aux Bleus (3-1). Dans le groupe E, la Belgique, la Rou-

manie et la Slovaquie connaissent leur quatrième adversaire. Il s'agit donc de l'Ukraine, vainqueur de l'Islande (2-1, buts de Tsygankov et Mudryk). C'est l'une des belles histoires de cet Euro 2024. Engagé dans la guerre depuis février 2022 après l'invasion de la Russie, le pays participera donc à la phase finale du prochain championnat d'Europe. En 2021, les Jaune et Bleu avaient atteint les quarts de finale de l'épreuve. Après avoir sorti la Suède en huitièmes, les Ukrainiens avaient ensuite lourdement chuté à Rome contre l'Angleterre (0-4). Enfin, on

connaît le dernier représentant du groupe F qui comptait déjà le Portugal, la Turquie et la République tchèque. Grâce à sa victoire à domicile contre la Grèce (0-0 ap, 4-2 aux t.a.b), vainqueur de l'édition 2004, la Géorgie participera à la toute première phase finale d'un championnat d'Europe de son histoire. La sélection géorgienne sera également à suivre de près en France. En effet, son sélectionneur est Français : depuis 2021, Willy Sagnol, l'ancien entraîneur de Bordeaux est aux commandes de l'actuelle 77e nation du classement FIFA.

La composition des groupes :

Groupe A : Allemagne, Hongrie, Ecosse, Suisse

Groupe B : Espagne, Albanie, Croatie, Italie

Groupe C : Angleterre, Danemark, Slovaquie, Serbie

Groupe D : France, Autriche, Pays-Bas, Pologne

Groupe E : Belgique, Roumanie, Slovaquie, Ukraine

Groupe F : Portugal, Turquie, République Tchèque, Géorgie

L'ESPAGNE ET LE BRÉSIL SE NEUTRALISENT Du spectacle au Santiago-Bernabéu

Il n'y a eu d'amical que le nom. L'Espagne et le Brésil se sont quittés sur un match nul (3-3) mardi soir au stade Santiago-Bernabéu. Mais les deux sélections ont livré un spectacle d'une grosse intensité avec trois penalties, tous transformés au final. Des armadas de sortie, quelques bijoux mais aussi des cartons... Il y a eu du jeu devant un public espagnol qui doit se contenter que d'un nul et d'une défaite sur la fenêtre internationale...A trois mois de l'Euro.

Il n'y avait plus eu de rencontre entre l'Espagne et le Brésil depuis 2013. Avec le spectacle proposé, on regrette que cette confrontation soit aussi rare. Surtout que le duel était truffé de petites histoires : le



brassard de capitaine du Brésil pour Vinicius Jr, qui n'avait pu retenir ses larmes la veille en s'exprimant sur la lutte anti-racisme, le doublé d'un Rodri qui sortait d'un drame familial ou encore le deuxième but en deux matchs avec la Selecao pour le

jeune Endrick (17 ans), le tout dans son futur stade... Bref, il y avait de quoi vibrer. Lui ne finira pas sur la feuille de stats et pourtant, Lamine Yamal restera le joueur de ce match. Petits ponts, roulettes, virgules... À 16 ans, la pépite barcelonaise a donné le tournis à la défense brésilienne et à Lucas Beraldo, qui devra se méfier lors du quart de Ligue des champions entre le PSG et le Barça. C'est Yamal qui a provoqué le premier penalty, transformé par Rodri (12e) pour concrétiser une nette domination espagnole en début de match. C'est également lui qui a été à l'initiative du deuxième penalty, concédé par Beraldo sur Dani Carvajal, et encore transformé par Rodri (87e). Auteurs d'une première période presque parfaite avec des ailiers en feu, les Espagnols auraient pu virer à 2-0 à la

pause. Dani Olmo avait réalisé un enchaînement splendide petit pont-double contact "à la brésilienne" pour envoyer valser deux défenseurs, avant de conclure du pied gauche. Mais une erreur de relance d'Unai Simon, puni par un lob de Rodrygo, a laissé un espoir à des Brésiliens dépassés dans l'entrejeu en première période, en panne de créativité et de ballons.

Mieux revenus (quadruple changement à la pause), les hommes de Dorival Junior ont égalisé grâce à un corner revenu dans les pieds d'un Endrick tueur (50e). Ils ont également trouvé les ressources pour provoquer un penalty sur Carvajal, transformé par Lucas Paqueta (90e+6) et priver l'Espagne d'un succès dans un Bernabéu qui s'est régala. En espérant attendre moins de onze ans pour retrouver ce choc.

L'ALGÉRIE ET L'AFRIQUE DU SUD DOS À DOS

Séduisants en attaque, fébriles en défense

Vladimir Petkovic doit trouver des solutions pour solidifier la base arrière de l'EN pour éviter de mauvaises surprises lors des éliminatoires du Mondial 2026.

Dans sa seconde sortie sous la houlette de Vladimir Petkovic, la sélection algérienne de football s'est contentée d'un nul (3-3) face à la fringante équipe de l'Afrique du Sud, dans un match fou et à rebondissements. Un vrai match de gala qui a tenu toutes ses promesses.

Le public présent au stade Nelson Mandela de Baraki en a eu pour son argent et il a été régalé par les deux sélections, avec à la clé six beaux buts. C'était une belle soirée ramadhaneuse qui s'est terminée sur un goût d'inachevé pour les camarades de Yassine Benzia, l'homme du match avec un joli doublé, dont un bijou qu'il n'oubliera pas de sitôt, et une passe décisive pour Brahimi qui s'est bien racheté après l'er-



reur qu'il a commise sur le premier but des Bafana Bafana ayant mené à deux reprises au score, alors que ce sont les Fennecs qui avaient ouvert la marque. En effet, les pou-

lains de Petkovic auraient pu prétendre à une deuxième victoire dans ce tournoi amical international, avec les deux nettes occasions ratées par Bakrar et Kendouci

en fin de partie. C'est tout de même une belle entame pour Petkovic qui a procédé à une revue d'effectif lors de ce tournoi. Il a utilisé 23 joueurs sur les 32 éléments présents au stage. Bennacer et Boudaoui ont déclaré forfait pour blessure et les autres joueurs se sont contentés de suivre les deux matchs à partir du banc de touche et des tribunes, à savoir les Benbot, Belaïd, Belloumi, Bouanani, Abdelli, Guitane et Zorgane.

Ce premier stage a été riche en enseignements pour le nouveau staff technique national. L'EN a montré un visage séduisant sur le plan offensif en inscrivant six buts en deux matchs, dont trois par le revenant Benzia, mais elle a énormément déçu sur le plan défensif, en encaissant cinq buts. Vladimir Petkovic doit trouver des solutions pour solidifier la base arrière de l'EN pour éviter de mauvaises surprises dans les éliminatoires du Mondial 2026. Les Verts vont affronter en juin prochain leurs deux premiers concurrents dans la course au Mondial, la Guinée et l'Ouganda. **L. B.**

VLADIMIR PETKOVIC :

«Ce sera difficile de choisir 23 joueurs pour le mois de juin»



«Je suis très content de la manière dont le stage s'est terminé. On a eu des blessés mais l'équipe a montré qu'elle est prête à faire de belles choses. En tant que staff, on se met à la disposition des joueurs même dans les périodes où on n'est pas en stage avec l'équipe. Durant ce stage, nous avons commis des erreurs que nous ne pourrions pas commettre en juin. On doit faire une analyse sur ce stage qui est bénéfique pour moi. On va faire le bilan et bien évidemment chercher à voir d'autres joueurs à l'avenir pour solidifier notre équipe. Nous avons encaissé certes cinq buts en deux

matchs, mais la plupart ont été marqués sur des erreurs défensives et des erreurs de concentration. Il faut être conscient de cela et corriger pendant le match et après. L'Afrique du sud est une équipe remarquable avec un collectif bien rodé. Je pense qu'on tirera des renseignements de cette belle rencontre. Je savais dès le début qu'on avait un potentiel offensif très intéressant. Le travail que nous avons cherché de faire c'est de donner l'équilibre à l'équipe. Sur l'aspect défensif, il faudra encore travailler, tout le monde doit être concerné. Le plus important pour nous c'est notre façon de jouer sur le terrain, je ne regarde pas trop l'adversaire. Certes, on doit bien connaître l'adversaire, mais ce n'est pas ça qui va changer notre vision sur le football. J'ai un large choix, dommage que je n'ai pas eu l'occasion de donner à tout le monde une chance de jouer. Ce sera difficile de choisir 23 joueurs pour le mois de juin (à l'occasion des deux matchs face à la Guinée et l'Ouganda pour le compte des qualifications du Mondial 2026, NDLR), tellement il y a beaucoup de bons joueurs. Concernant Guitane et Belloumi, je sais qu'ils n'ont pas joué, j'ai fait des choix. Tous les joueurs doivent se donner à fond dans leurs clubs et ils

doivent comprendre au même temps qu'ils peuvent jouer en sélection dans des postes qui ne sont pas forcément les leurs. Tout le monde a voulu montrer qu'ils méritaient leurs places.

Amoura est sorti sur blessure, il a reçu un gros coup, j'espère qu'il n'a rien de grave. Pour ce qui est de Benzia, il a réalisé un match fantastique et il a été récompensé

Impressions des entraîneurs

par ce magnifique but, il s'en rappellera sûrement pendant longtemps. Il a beaucoup alterné avec Brahimi sur le terrain et je ne m'attendais pas à ce niveau des deux joueurs. Enfin, les deux gardiens ont montré de belles choses et un bon niveau durant ce stage. Nous allons analyser ça prochainement pour faire le meilleur choix.»

HUGO BROOS :

« L'Algérie est une équipe forte »

«Nous avons assisté à un très beau match avec beaucoup de buts. Je suis très content de mon équipe, notamment sur le plan offensif, nous avons pu créer beaucoup de problèmes à l'équipe d'Algérie. La sélection algérienne a fourni un grand match ce soir. C'est une équipe forte avec beaucoup de qualités. Si cette équipe a joué de la même façon à la dernière CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire, elle aurait évité l'élimination au premier tour. Nous avons abordé ce tournoi amoindris par l'absence de cinq éléments pour diverses blessures, j'ai pu voir à l'œuvre de nouveaux joueurs, je n'ai pas de souci pour l'avenir de cette équipe, je pense qu'on sera encore plus forts. Nous avons fait beaucoup de progrès en un an, ce qui nous a permis d'ailleurs de terminer troisièmes à la dernière CAN. Maintenant, le prochain objectif est de se qualifier à la prochaine Coupe du monde 2026. Enfin, le tournoi FIFA Series-2024 a été une belle opportunité de pouvoir jouer deux matchs de haut niveau, ça été un bon test pour nous.»



COUPE D'ALGÉRIE (8ES DE FINALE)

USMK-MCA et USB-MCO à l'affiche

Les chocs USM Khenchela - MC Alger et US Biskra - MC Oran, entre clubs de Ligue 1 Mobilis, seront à l'affiche des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie (seniors/messieurs) de football, qui auront lieu le week-end du 29-30 mars courant. Les quatre antagonistes se trouvent dans des situations différentes, car si certains clubs comme le MCA carburent à plein régime, d'autres comme le MCO se contentent de lutter pour leur survie parmi l'élite. Mais il s'agit tout de même de chauds duels, qui restent ouverts sur différentes probabilités. Autre match qui vaudra probablement le détour, le choc CR Belouizdad - Olympique Akbou, entre le finaliste de la précédente édition et l'actuel leader du Groupe Centre-Est de la Ligue 2.

Une chaude empoignade, là encore, et qui promet, car sérieusement distancé en championnat, après avoir été éliminé en

Ligue des champions, le Chabab pourrait considérer cette épreuve de Coupe d'Algérie comme une ultime chance de gagner un titre en 2024. Il devrait donc se donner à fond pour aller au bout et sauver sa saison, mais encore faut-il passer l'écueil de l'O.Akbou, qui a largement les moyens de jouer les trouble-fêtes.

Les autres clubs de Ligue 1 encore en lice dans la compétition ont bénéficié d'un tirage au sort plus clément, puisqu'ils ne s'affronteront pas entre eux. En effet, le CS Constantine, l'USM Alger et l'ES Ben Aknoun auront la chance de défier des adversaires évoluant dans des paliers inférieurs et certains d'entre eux auront même la chance de recevoir sur leur propre terrain. Les Sanafir seront d'ailleurs les seuls à devoir se déplacer chez l'USM Annaba dans une confrontation où les hommes d'Abdelkader Amrani partiront largement favoris

pour passer en quart de finale. De son côté, l'ES Ben Aknoun qui lutte pour son maintien parmi l'élite, accueillera une bonne équipe de la JSD Jijel qui ambitionne cette saison d'accéder en Ligue 2 amateur. Un seul match mettra aux prises des clubs de Ligue 2 à l'occasion de ces huitièmes de finale. Ce sera entre l'ES Mostaganem et le NA Hussein Dey, qui évoluent l'un comme l'autre dans le Groupe Centre-Ouest. Enfin, le dernier huitième de finale, prévu ce week-end, mettra aux prises la JS Azagga et le WA Tlemcen, qui évoluent l'un comme l'autre en Division Inter-régions. Un duel relativement équilibré, entre les deux petits-poucets de l'épreuve. A noter que la confrontation entre l'USM Alger, un spécialiste de l'épreuve avec huit coupes, et le Raed de Bougaâ, est reportée au 12 avril en raison de la participation des Usmistes au match aller des quarts de finale de la Coupe

de la Confédération contre les Nigériens de Rivers United FC prévu dimanche à 14h00 à Uyo.

Le programme des 8es de finale :

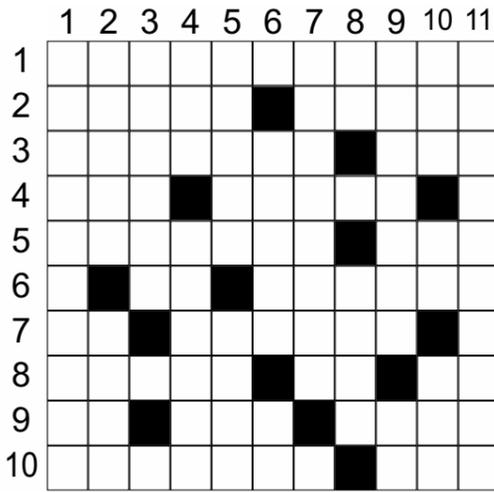
Vendredi 29 mars à 22h00

Annaba : USM Annaba - CS Constantine
5 juillet : CR Belouizdad-Olympique Akbou
Mostaganem : ES Mostaganem - NA Hussein Dey

Samedi 30 mars:

20 août : ES Ben Aknoun-JSD Jijel 15h00
Khenchela : USM Khenchela-MC Alger 15h30
Tizi-Ouzou : JS Azagga-WA Tlemcen 22h00
Biskra : US Biskra-MC Oran 22h00
USM Alger - Raed Bougaâ (reporté au 12 avril)

Mots Croisés



Horizontalement

1- Il est tout feu tout flammes. 2- Sombre - Dû à un blanc manteau. 3- Vin aigre - Terme de photo. 4- Des siècles - Panier à primeurs. 5- Déesse de la vengeance - Noeud. 6- Révolution - Cause un jaunissement. 7- Conjonction - Toujours bonne à dire. 8- Boîtes à voix - Issu - Cube. 9- Possessif - Artère - Tendue par politesse. 10- Il porte des pièces héraldiques - Petit à l'Opéra.

Verticalement

1- Pleine d'esprit d'invention. 2- Ivre - Peur de star. 3- Grand écran. 4- Unité de travail - Celui du décors réservé des surprises. 5- Récents - Dieu - Gaulois. 6- Vider la pièce - Points opposés. 7- Grêle en partie. 8- Paresseux - En outre. 9- Héros de notre enfance - Pour un prince. 10- Tout va bien - Avant nous - Fait avancer le cheval. 11- Douleur intermittente.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Aumicide
Homicide
Homicide
Haumicide

Bergeronnette
Bergeronnette
Bergerronnette
Bairgeronnette

Binoquaire
Binnoculaire
Binoculère
Binoculaire

Inssuline
Insulinne
Inculine
Inçuline

Les mots fléchés

TOILES À LAVER PLANTE AQUATIQUE	EXTRAIT DE FRUIT LAVES	COÛTEUX NOM D'EMPRUNT	LA PEINTURE EN EST UN MESSAGER DE DIEU	HAREM	PREMIÈRE PERSONNE ONCLE SAM (INVERSÉ)	CAMPUS À BAB- EZZOUAR
				OISEAU COUREUR HUMOUR AMER		
ÉPROUVERA UN PARADIS TERRESTRE (INITIALES)						PETITS TOITS
	DÉSERT DE SABLE QUELQU'UN			COUPA LA BARBE LARGEUR D'ÉTOFFE		
DE MÊME NI BRUN NI ROUX			DIMINUTIF D'ÉLOIGNER LAPERA			RAYONS INVISIBLES DIFFUSÉES SUR LES ONDES
				ÔTÉ MORTELS		
SYMBOLE DU LITHIUM OISEAUX VOLEURS	MOT DE SOULAGEMENT HABILE			ARTICLE MASCULIN		LIEU DE BAINNADE CREUX DES MAINS
		PETITS CARNETS ÉCLAT RIRE				
AMATEUR D'ART MÉTAL PRÉCIEUX					IL PÉTILLE EN ITALIE ENTENDUES	
	S'ESCLAF-FERA TAQUINÉE			POINT CARDINAL RAPACES DIURNES		
E GREC EN USAGE		PORTES-PHOTOS COUPE LA CIME				PAS UN PROFES- SIONNEL
			RÉSIDU DE COMBUSTION PAS SOI			CRIE COMME UN CHIEN
COUVERTES DE FLOCONS	PALPA JEU FOLÂTRES			MOT DE PASSE CONVENABLE		ÉLOIGNE
PLANTES APAISERA					BATEAU À FOND PLAT EN BOURGOGNE	
					I GREG POLISSON	
				LE VANNIER LE TRESSE BERNÉ		
ARTICLE DE GOLF PAS NEUF		PREMIÈRES PAGES			POSSÉDA	
		PLACÉS				APRÈS DO

BIFFE-TOUT

EN 7 LETTRES :

Une mousseline de coton très légère.

ACTINIUM	ENFÛTAGE	PRAXIE
ALTO	EXORCISME	PROTOCOLE
AMPHITRITE	FUMAISON	RADIUM
ANAGRAMME	GERME	ROMAIN
ANONYME	GOURDIN	SÉRÉNADE
ANTIPODE	HADJAR	SIAMOISE
BAGATELLE	HOMICIDE	SINAÏ
BOOM	IDIOTIE	SKIPPER
BORÉALE	INSULINE	TALON
CHAT	JARDIN	TANDEM
CIGOGNE	LETRINE	TENDANCE
CITOYEN	LEVAIN	TOUCAN
CONCERTO	MÉTRO	URNE
CORBEILLE	NÉPHRITE	VANILLE
CORTEX	NOCES	VAUDOY
CYCLAMEN	OCTAÈDRE	VERROU
DÉSERT	PALOURDE	VIPÈRE
DINAR	PÉLICAN	WAGONNET
DINDON	PIC-VERT	ZIBELINE
EL-OUED	PITTORESQUE	

T	R	E	S	E	D	I	C	I	M	O	H	E	C	N	A	D	N	E	T
V	B	A	G	A	T	E	L	L	E	E	L	L	I	E	B	R	O	C	A
A	A	W	O	T	T	V	X	R	N	S	M	R	T	T	G	O	S	F	M
N	N	G	A	A	A	E	I	E	E	E	O	O	O	O	I	O	U	P	
I	A	T	H	G	T	N	P	P	T	R	U	R	U	M	A	I	N	M	H
L	G	C	R	R	O	H	D	R	E	C	D	R	E	M	A	E	D	A	I
L	R	P	O	E	R	N	O	E	A	R	D	E	O	N	Y	I	N	I	T
E	A	C	R	I	V	D	N	N	M	I	E	I	A	O	A	O	N	S	R
A	M	T	T	A	I	C	L	E	N	A	S	R	T	T	N	D	S	O	I
N	M	E	A	N	X	E	I	M	T	E	R	I	A	Y	C	E	E	N	T
T	E	C	A	L	V	I	U	P	O	E	C	E	M	D	C	O	I	E	E
I	E	R	Y	A	O	I	E	T	B	P	N	E	P	O	I	D	N	N	E
P	N	D	I	C	N	N	R	U	E	O	N	I	N	P	R	U	U	I	N
O	F	N	E	I	L	E	I	L	O	G	R	E	L	A	I	O	M	L	I
D	U	N	T	U	C	A	I	A	O	D	W	E	J	E	R	K	A	U	R
E	T	C	O	N	O	C	M	G	N	T	U	D	A	R	B	L	S	S	T
M	A	E	O	D	A	L	I	E	O	I	A	A	E	L	T	I	O	N	T
R	G	C	N	N	N	C	E	N	N	H	S	V	V	O	E	I	Z	I	E
E	E	X	O	R	C	I	S	M	E	E	L	O	C	O	T	O	R	P	L
G	P	A	L	O	U	R	D	E	P	I	T	T	O	R	E	S	Q	U	E

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT
 PORE - ECHARPES - MURMURE - SAXO - SIGNALERA - SEP - CIEL - A - BUS - R - KIR - IN - MUNIRA - LANGAGES - FAN - DE - INTERIM - GO - BLETS - FACES - SPA - SETS - IRA - RUT - RETENU - C - CEDER - SOUTENU - VETIR - P - ELIT - TELAVIV - EN - GI - NA - AMERTUME - CUILLEREE - URE - ERIE - TANNAIT - ASES - CULDESAC

VERTICALEMENT
 DOMICILE - PREVENUES - RUGIRA - BAUDELAIRE - TERNE - NIL - TETA - LIS - MALIGNES - RIVALE - SEUL - NATTER - RIME - CREA - GESTES - VERTU - CHER - MER - STOP - REAL - ABUSIF - EU - ETEND - RS - UN - MAINTENU - NE - PASSIF - CRUEL - MUAS - VEXE - RAGEA - NIGERIA - SOPRANOS - CUTI - ETC.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
 1- JACASSEMENT. 2- OLIVE - SALAI. 3- SELECT - SOIN. 4- ES - OASIS. 5- PEUTETRE - SA. 6- HUTINET - CAS. 7- IRES - MITONS. 8- SOUCI. 9- MOUCHETURES. 10- ESSEULEE - SE.

VERTICALEMENT
 1- JOSEPHISME. 2- ALESEUR - OS. 3- CILK - UTERUS. 4- AVERTIS - CE. 5- SEC - EN - CHU. 6- TOTEM - EL. 7- ES - ARTISTE. 8- MASSE - TOUE. 9- ELOI - COUR. 10- NAISSANCES. 11- TIN - ASSISE.

4x4 Quadruple - Jugeote Klaxonner - Risetete

BIFFE-TOUT : CARÈME

EVOLUTION HISTORIQUE

A L'ORIGINE DE L'ISLAM

(15^{ème} partie)

Résumé de la 14^{ème} partie
Les tentatives arabes pour s'emparer de l'Anatolie se révèlent être des échecs, et celle-ci est finalement prise à la place par les Seldjoukides.



Pendant ce temps, entre l'année 750 et 770, Constantin lance une série de campagnes contre les Arabes et les Bulgares essayant de rattraper ses lourdes pertes. La guerre civile prend place dans l'Empire byzantin, souvent avec le soutien officieux des Arabes. Grâce au soutien du calife Al-Mamûn, ils envahissent l'Empire sous le commandement de Thomas le Slave, de sorte qu'au bout de quelques mois, seulement deux thèmes en Asie mineure sont encore fidèles à l'empereur Michel II. Cependant, après la capture de Thessalonique, la deuxième plus grande cité de l'Empire, par Thomas, les Byzantins réussissent à la reprendre rapidement. De plus, le siège de Constantinople par le transfuge grec en 821 ne réussit pas à abattre les murs de la cité, et il est obligé de battre en retraite. Les Arabes ne renoncent pas pour autant à leur desseins en Asie mineure et en 838 débutent une autre invasion, pillant la cité d'Amorium. Affaiblis à l'intérieur, ainsi qu'en Occident, les Byzantins voient la Crète tombée face aux Sarrasins en 824, de même que la Sicile est lentement perdue au cours de 75 ans de conflits. Utilisant la Tunisie comme base de départ, les Arabes prennent Palerme en 831, Messine en 842, et Enna en 859. Cependant la paix religieuse se met en place avec les débuts de la dynastie macédonienne en 867, en même temps qu'elle amène aux Byzantins un pouvoir fort et unifié, alors que les Abbassides se morcellent en plusieurs entités. Basile rend à l'Empire byzantin sa puissance régionale, au cours d'une période d'expansion territoriale, faisant de l'Empire la plus grande puissance en Europe, et entretient une politique ecclésiastique marquée par des bonnes relations avec Rome. Basile s'allie avec l'empereur d'Occident Louis II contre les Arabes, et sa flotte libère la mer Adriatique de leurs raids. Avec l'aide byzantine, Louis II reprend Bari aux Arabes en 871. La cité devient alors une province de l'Empire byzantin en 876. Cependant, la situation des Byzantins en Sicile se détériore, et Syracuse est prise par l'émirat de Sicile en 878. La perte de Catane en 900 est suivie par la chute de la forteresse de Taormine en 902. La Sicile demeure sous contrôle arabe jusqu'à l'invasion normande de 1071. Bien que la Sicile soit perdue, le général Nicéphore Phokas le Vieux parvient à s'emparer de Tarente et de la plupart de la Calabre en 880. La Crète est reprise par les Byzantins en 960, et reste en leur possession jusqu'en 1204, lorsqu'elle tombe face aux Vénitiens au cours de la quatrième croisade. Ces succès dans la péninsule italienne ouvrent une nouvelle période de domination byzantine dans la région. Surtout, ils ont commencé à établir une solide présence en mer Méditerranée, particulièrement dans l'Adriatique. Carte des thèmes de l'Empire byzantin à la mort de Basile II en 1025, montrant les territoires reconquis en Orient.



Bilâl Ibn Rabâh

Bilâl Ibn Rabâh plus connu sous le nom de Bilâl Al-Habashî, fils de Hamâmah, une esclave éthiopienne. Il embrassa l'Islam alors qu'il n'était qu'un simple esclave, celui de Umayyah Ibn Khalaf, un des grands ennemis de cette religion naissante.

Ce dernier résolut de le torturer jusqu'à ce que mort s'en suive ou qu'il renie sa conversion. Pour se faire, il lui faisait subir les pires châtiments : il l'obligeait à se coucher sur le sable brûlant du désert mequois et devait supporter le poids d'un rocher énorme sur sa poitrine plusieurs heures durant. Umayyah ne lui demandait pour arrêter cette abomination qu'une seule chose : qu'il renie l'Islam et qu'il revienne au polythéisme. Bilâl répondait malgré l'atroce souffrance humblement avec foi et conviction : « aha-dunahad » c'est-à-dire « Dieu est Un, Dieu est Un ». Un jour, Abû Bakr passa près de Bilâl au cours d'une séance de torture. Voyant son état, il alla voir Khalaf et lui dit : « Jusqu'à quand vas-tu torturer ce pauvre ? » Khalaf lui répondit : « C'est toi qui est à l'origine de sa souffrance, pourquoi ne le sors-tu pas de cette situation ? » Sur ce, Abû Bakr proposa d'acheter Bilâl. Umayyah accepta en demandant une somme colossale pour un esclave : neuf pièces d'argent. Abû Bakr accepta sans problème. Umayyah était étonné, puis

se moqua avec mépris en disant : « si tu avais insisté pour l'acheter à une seule pièce d'argent, je te l'aurais vendu ! ». Abû Bakr répondit : « Par Allah, Umayyah, si tu avais insisté pour le vendre à cent pièces d'argent, je l'aurais acheté ! » Puis, Abû Bakr affranchit Bilâl. Le jour de la bataille de Badr, parmi les mécréants, se trouvait Umayyah Ibn Khalaf, l'ancien maître injuste de Bilâl. Durant la bataille, Bilâl l'aperçut : « Umayyah ! Tête de la mécréance ! Je suis perdant s'il est sauvé ! ». Bilâl combat Umayyah et le tue ! A Médine, après avoir bâti la première mosquée, on s'interrogea sur le moyen le plus adéquat d'appeler les gens à la prière. Un compagnon nommé Abdullâh Ibn Zayd prit la parole : « Ô Messenger d'Allah, ô Messenger d'Allah ! J'ai vu en rêve qu'une personne me conseillait de faire l'appel à la prière comme ceci : Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! (Allah est plus Grand ! Allah est plus Grand) -Ach-hadou an lâilahailâlâh ! (Je témoigne qu'il n'y a de divinité sinon Allah) Ach-hadouanna Mouhammad

anrasouloul-lâh (Je témoigne que Mohammed est le Messenger d'Allah) Hayya 'alas-salâ (Venez à la prière) -Hayya 'alal-falâh (Venez à la félicité) -Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! (Allah est plus Grand ! Allah est plus Grand) -Lâilahailâlâh ! (il n'y a de divinité sinon Allah) » -Omar Ibn Al-Khattâb déclara aussitôt avoir fait le même rêve ! Le Prophète demanda donc à Bilâl de faire cet appel car il avait une belle voix, douce et sublime. C'est ainsi qu'il fut notre premier mu'ezzin. Beaucoup plus tard, lorsque les Musulmans parvinrent à la Mecque avec triomphe, ils désirèrent accomplir l'office. « Monte, ô Bilâl, sur la Ka 'ba et fait l'appel à la prière ! » dit le Prophète aleyi el salat wasalam. Le Prophète, aleyi al salat wasalam, demanda les clés de la Ka 'ba afin d'y entrer et d'y prier, un seul homme aura le privilège de l'accompagner, Bilâl. Depuis ce jour, lorsque Omar ibn Al-Khattâb apercevait Bilâl, il lui disait : « Abû Bakr est notre maître... et il a affranchi notre maître! ».

LES MIRACLES SCIENTIFIQUES DE DIEU DANS LE CORAN

Un mélange miraculeux : le lait maternel (2^{ème} partie)

De plus, des recherches faites par les scientifiques de l'Université de Bristol ont révélé que parmi les bienfaits à long terme du lait maternel, on note les effets positifs sur la pression artérielle, réduisant ainsi les risques de crises cardiaques. L'équipe de recherche en a conclu que la nature protectrice du lait maternel provient de son contenu nutritionnel. Selon les résultats de la recherche, publiés dans le journal médical Circulation, les bébés nourris au lait maternel ont moins de risque de développer des maladies cardiaques. Il a été montré que la présence dans le lait maternel d'acides gras polyinsaturés à longue chaîne, qui empêchent le durcissement des artères, et le fait aussi que les bébés nourris au lait maternel

consomment moins de sodium - ceci est lié de près à la pression sanguine - et évitent ainsi un gain excessif de poids sont parmi les bienfaits du lait maternel pour le cœur. En outre, une équipe dirigée par le Dr Lisa Martin, du Centre Médical de l'hôpital pour enfants de Cincinnati, Etats-Unis, enregistra des concentrations élevées en adiponectine, une substance hormonale, dans le lait maternel. Un taux élevé d'adiponectine dans le sang est associé à un risque réduit d'attaque cardiaque. De faibles taux d'adiponectine sont enregistrés chez les personnes souffrant d'obésité et qui présentent un risque cardiaque élevé. Par conséquent, il a été établi que le risque d'obésité chez les bébés nourris au lait maternel diminuait

proportionnellement à l'augmentation de la concentration de ladite hormone. Ils ont par ailleurs détecté la présence dans le lait maternel d'une autre hormone, la leptine, dont le rôle dans le métabolisme des graisses et des sucres est central en stimulant la satiété. On pense qu'elle correspond au signal envoyé au cerveau notifiant de la présence de graisses dans le corps. Selon le Dr Martin, ces hormones absorbées durant la petite enfance via le lait maternel réduisent le risque de maladies telles l'obésité, les diabètes de type 2 ainsi que la résistance à l'insuline, et la coronaropathie. Les bienfaits du lait maternel ne sont pas limités à ces éléments uniquement. Sa contribution à la santé du bébé varie selon les phases d'évolution du bébé et quels que soient les aliments requis à telle ou telle étape particulière. Cette composition change sans cesse pour répondre à ces besoins spécifiques. Le lait maternel, prêt à tout moment et à la température idéale, joue un rôle majeur dans le développement du cerveau grâce au sucre et à la graisse qu'il contient. En outre, des éléments, tels que le calcium, jouent un rôle majeur dans le développement des os du bébé. Bien que qualifié de lait, ce composant miraculeux est surtout composé d'eau. Cette qualité est très importante, car en plus de la nourriture, les bébés ont besoin de liquide sous forme d'eau. Une hygiène totale ne peut être trouvée ailleurs dans l'eau et autres aliments à part le lait maternel. Pourtant, le lait maternel - composé à 90% d'eau pas moins - répond aux besoins en eau du bébé de la manière la plus saine qui soit.

Les 40 hadiths

Les vertus islamiques

Selon AbôuHoreïra l'Envoyé de Dieu a dit :

«Que celui qui croit en Allâh et au Jugement Dernier parle donc sagement, ou qu'il se taise; que celui qui croit en Allâh et au Jugement Dernier, traite donc bien son voisin; que celui qui croit en Allâh et au Jugement Dernier, traite donc bien son hôte»

Rapporté par Boukhari et Mouslim

L'ALGÉRIE DÉFEND LA CAUSE DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ «Le dossier du Sahara occidental n'est pas clos»

«S'il est considéré comme tel ce n'est que dans les illusions du Maroc»
a affirmé le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf

Le ministre des Affaires étrangères a affirmé, mardi, que le dossier du Sahara Occidental n'est pas clos et s'il est considéré comme tel ce n'est que dans les illusions du Maroc. Ahmed Attaf est revenu sur les violations constantes de la souveraineté du Sahara occidental par le régime marocain, en disant que «ce n'est pas nouveau, mais le dossier général, sérieux et fondamental est entre les mains du Comité des Vingt-Quatre, qui considère que le Sahara occidental est toujours un territoire à décoloniser». «Le Conseil de sécurité se réunira le mois prochain pour examiner le dossier. La question du Sahara occidental reste inscrite et la MINURSO est toujours présente au Sahara occidental. Par conséquent, le dossier n'est clos que dans les illusions du Maroc. Dans les faits, il reste bel et bien ouvert et les données accablantes demeurent entre les mains des Nations Unies», a-t-il fait valoir. Le Maroc tente, tant bien que mal, de faire croire que ce dossier est bel et bien clos surtout après les dernières visites de l'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura qui s'est engagé à poursuivre ses efforts à l'effet de faire avancer le processus de paix dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, afin de permettre au peuple



sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Prenant conscience que l'émissaire onusien ne pouvait être dompté à son goût, le Makhzen n'a pas

trouvé autre moyen que de multiplier ses attaques contre De Mistura menaçant de «rompre les relations avec l'envoyé de l'ONU». En réalité, le Makhzen n'a pas

trouvé autre moyen pour stopper la démarche de De Mistura. Une démarche qui le mènera inéluctablement à l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Au début, le Maroc a retardé l'approbation de la nomination de l'émissaire onusien. Il s'est ensuite opposé à l'exercice de son mandat en empêchant De Mistura de visiter la partie occupée du Sahara occidental en juillet 2022, avant de l'autoriser finalement en septembre 2023. La visite dernièrement de De Mistura en Afrique du Sud qui a provoqué la colère du Makhzen n'est qu'un prétexte, et si elle n'avait pas eu lieu, le Maroc aurait inventé autre chose. Son but, évidemment, bloquer le processus de l'ONU alors le règlement du conflit du Sahara occidental doit être basé sur la charte de l'ONU et la charte constitutive de l'UA qui prévoient le droit imprescriptible et inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Elu comme membre non permanent au conseil de sécurité de l'ONU, l'Algérie a, encore, plus de disposition pour défendre la cause sahraouie. Elle continuera à le faire et à assumer ses responsabilités envers la dernière colonie d'Afrique afin de permettre l'organisation d'un référendum d'autodétermination au peuple sahraoui. **A.G.**

PLUS DE 160 MORTS SUR LES ROUTES EN DEUX SEMAINES Un Ramadhan «meurtrier»

C'est l'hécatombe. Depuis le début du ramadhan, plus 160 personnes ont trouvé la mort sur les routes et des centaines d'autres sont blessés. Ces chiffres alarmants en tendance «haussière» suscitent moult interrogations. Le dernier bilan de la Gendarmerie Nationale (GN) concernant les accidents de la route, a fait état hier de 116 morts et 411 blessés depuis le début du mois du Ramadan. Un chiffre dramatique, qui concerne uniquement le territoire de compétence de la GN. Les accidents survenus en zones urbaines, ont causé la mort de 46 personnes sur la même période. Les agents de la Protection civile pour leur part interviennent quotidiennement depuis le début du mois du ramadhan et ont enregistré une moyenne de 174 accidents de la circulation sur l'ensemble du territoire. Le jeudi 22 mars ayant à lui seul enregistré, «191 accidents, 13 morts et 227

blessés». Les derniers chiffres des services de sécurité laissent apparaître que la violence sur les routes ne faiblit pas malgré le recul général de l'activité et des déplacements durant le mois du jeûne. Le responsable de la communication au Centre d'information et de coordination routière de la GN, le commandant Samir Bouchehit, a indiqué hier à l'APS que les principales causes sont «l'excès de vitesse, les manœuvres dangereuses, l'imprudence de certains conducteurs et le manque de concentration au volant».

Le responsable ajoute par ailleurs que les comportements les plus à risques sont en grande partie constatés durant les «quelques minutes qui précèdent la rupture du jeûne». Les conducteurs de «bus de transport de voyageurs» et de «véhicules de transport de marchandises» sont largement mis en cause. Ils sont impliqués, ou à l'origine, selon la même

source de «la plupart de ces accidents». Le «facteur humain», est également à l'origine, ces derniers jours, de «97% des accidents de la circulation en zone urbaine», selon les chiffres de la DGSN, qui a enregistré au cours des deux dernières semaines du Ramadan, respectivement, 380 et 341 accidents ayant entraîné la mort ou des blessures corporelles.

Quant aux actions prises par les autorités pour endiguer l'hécatombe sur les routes, elles apparaissent pour le moment sans effets réels sur les comportements des chauffards, visiblement peu dissuadés par le niveau des peines encourues. Pour preuve, la Gendarmerie nationale, fait face aujourd'hui à un nouveau phénomène, les jeunes conducteurs, qui publient des vidéos sur les réseaux sociaux où «ils se filment en train d'effectuer des manœuvres dangereuses, conduire à des vitesses

excessives sans respecter le code de la route», avait déploré le responsable de la communication de la GN le 16 mars dernier. Face à cette situation, et à près des 2500 morts chaque année sur les routes algériennes, la refonte complète des programmes de formation dispensée par les auto-écoles est aujourd'hui considérée comme indispensable. Le responsable de la Délégation nationale à la Sécurité Routière (DNSR), Ahmed Nait El Hocine avait en ce sens annoncé la semaine dernière que «l'étude de la modernisation des programmes «est finalisée à 90% est sera mise en œuvre très prochainement». Le même responsable rappelant en effet que «le manque de formation» est à l'origine d'une large part des drames de la route, «30% des conducteurs impliqués dans des accidents ont leurs permis depuis moins de deux ans», a-t-il fait observer.

Nadir K.

DÉCÈS DU JOUEUR NASSIM DJEZZAR Le Procureur de Marouana ouvre une enquête

Le procureur de la République près du tribunal de Merouana, wilaya de Batna, a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire sur les circonstances du décès du joueur du club de football du NRB Oued El Ma, a indiqué mercredi le parquet de ce tribunal relevant de la Cour de justice de Batna dans un communiqué. «En vertu de l'article 11 du code pénale, le procureur de la République près le tribunal de Merouana informe

l'opinion publique qu'en date du 15 mars 2024, des informations ont été transmises par les services de police judiciaire de la sûreté urbaine extérieure d'Oued El Ma faisant état de la chute du joueur Nassim Djeddar âgé de 17 ans lui ayant causé une lésion à la tête à la suite d'un contact avec un autre joueur sur le stade communal de la commune d'Oued El Ma», lit-on dans le communiqué. L'incident s'est produit, a-t-on précisé de même

source, «au cours d'une rencontre sportive officielle de football entre le NRB Oued El Ma et l'AB Merouana et le joueur a été évacué vers le CHU de Batna où il a été admis du 15 mars courant jusqu'au 21 du même mois date de son décès». «L'enquête préliminaire porte surtout sur l'aspect lié à la mise en place des dispositions obligatoires et nécessaires pour de pareilles manifestations sportives», a-t-on conclu.

DJELFA

Un professeur d'université assassiné

La ville de Djelfa a été secouée par un crime odieux qui a coûté la vie au professeur d'université Abderrahmane Rouabah, victime d'une agression armée en son domicile. Le Conseil national des professeurs de l'enseignement supérieur, section de la wilaya de Djelfa, a déploré la perte d'Abderrahmane Rouabah, avait été récemment promu au rang de professeur, estimant que sa disparition constituait une grande perte pour l'université. «Notre frère, ami et collègue, le professeur Abderrahmane Rouabah, récemment promu, est décédé à la suite d'un vol à main armée en son domicile, dans la nuit du mardi au mercredi, assassiné par des mains sauvages» écrit le CNES-Université de Djelfa sur sa page Facebook. Selon certains détails, une bande de malfaiteurs se seraient introduit au domicile du professeur situé au quartier Drissia, avant de l'assassiner de sang-froid. Pour l'heure, les autorités officielles n'ont fait aucune déclaration sur l'incident du fait que les circonstances du crime font actuellement l'objet d'une enquête.